

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 février 2018

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Gilles CAPOT	procuration à	Gladys THIEBAULT
Fatiha BOZDAG	procuration à	Zeineb LOUNICI
Laurence MENEZO	procuration à	Naji YAHMDI
Dany DEBAULIEU	procuration à	Philippe DESPUJOLS
Jean-Louis HAURIE	procuration à	Gérard DUBOS
Patrick GUILLEMOTEAU	procuration à	Didier SARRAT

Secrétaire de séance : Sylvie TRAUTMANN

\*\*\*

En introduction, **Monsieur le Maire** souhaite « évoquer la figure de Danielle LEROY qui nous a quittés quelques jours plus tôt. Elle a été une figure importante de la vie municipale pessacaise, de la vie culturelle pessacaise. Elle a occupé le poste d'adjointe à la Culture sous deux mandats, avec Pierre AUGER puis avec Jean-Jacques BENOIT. Elle nous a quittés au terme d'une lutte décennale contre la maladie. Nombreux ont été celles et ceux qui ont tenu à lui rendre hommage lors de ses obsèques à l'église Saint Martin. Un certain nombre d'entre nous y étions. Cet hommage a été très émouvant, marqué par beaucoup de dignité, notamment par sa famille et les multiples témoignages exprimés lors de cette messe de funérailles. Elle a marqué la vie pessacaise au niveau de la culture mais pas simplement. Elle a été médecin pendant de très nombreuses années sur Pessac et c'était une figure importante de la vie paroissiale pessacaise et pour toute son action publique, que je ne saurais retracer dans son intégralité, je souhaiterais que nous puissions observer une minute de silence. J'ai eu l'occasion en notre nom à tous d'exprimer toutes nos condoléances et notre soutien à son mari, Jean-Michel, et à travers lui à toute leur famille. » L'assemblée observe une minute de silence. Puis **Monsieur le Maire** reprend en informant de l'ouverture de l'appel à projets participatifs dans le cadre du Budget participatif voté au terme d'une belle discussion. La plateforme permettant de recenser les projets est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> février. Un certain nombre de propositions sont déjà recensées. La dynamique est donc en marche jusqu'à la fin du mois de mars.

**Monsieur le Maire** soumet le compte rendu de la séance du 11 décembre 2017 à l'approbation de l'assemblée et donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui souhaite obtenir une précision par rapport à une dissonance qu'il a relevé : « En page 21 du compte-rendu du conseil municipal, par rapport aux amendements qui avaient été proposés, il était énoncé que vous souhaitiez changer les membres du comité, élus de secteur et Cabinet du Maire dans la procédure d'instruction, et qu'on mette, je vous cite « composé de l'administration et d'un représentant du Maire. » Et j'ai constaté dans le numéro du Pessac en Direct qui a suivi que la mention du Cabinet était toujours présente.

*Donc, dans cette phase d'instruction, dois-je me référer à ce qui est écrit dans le Pessac en Direct ou dans le compte-rendu ? »*

**Monsieur le Maire** répond : *« Effectivement, il y a eu une erreur dans ce qui a été mentionné dans le Pessac en Direct. Je l'avais noté sur les documents de communication mais pas sur le Pessac en Direct. C'est une erreur. Tout le monde sait très bien ce que nous avons voté ensemble. Donc il n'y a pas d'ambiguïté sur le sujet. Mais l'article a été rédigé avant le vote de la délibération. C'est vrai que nous avons fait preuve d'innovation lors de cette séance en acceptant des amendements et en en débattant. Cela ne remet pas en question le vote qui a été fait à cette occasion là. Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre est juste. C'est le Pessac en Direct qui est erroné et les documents de communication concernant le budget participatif ont été depuis corrigés. »*

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2017 est approuvé.

\*\*\*

### **aff n°DEL2018\_033 : Agenda des Solutions Durables - Rapport annuel d'information en matière de développement durable**

Ce rapport annuel d'information répond aux obligations posées par la loi Grenelle qui demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de présenter, en amont du Débat d'Orientations Budgétaires, « un rapport sur leur situation en matière de développement durable (...) présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget (...) ».

La nature de ces obligations a été précisée par décret et circulaire : « Ce rapport porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Ce rapport a été bâti selon le cadre de référence national des Agendas 21 en dressant le bilan des actions menées sur les 4 finalités de développement durable (Ville Ensemble qui regroupe les thèmes de la solidarité, de la cohésion sociale et de l'épanouissement humain, Climat qui regroupe les thèmes de l'énergie et de la Lutte contre le changement climatique, Nature et Biodiversité qui regroupe les thèmes des espaces verts et de la protection de la biodiversité, Modes de productions et de consommations responsables).

Ce 7<sup>ème</sup> rapport présente de façon synthétique et non exhaustive, pour chaque finalité du développement durable, les évolutions de contexte, une synthèse des actions menées et les perspectives à venir.

**Monsieur LANDREAU** déclare : *« On a choisi de faire un focus, comme chaque année, sur la participation citoyenne qui est au cœur de notre démarche de développement durable. En 2017, le Conseil Économique Social Environnemental Local de Pessac a vu deux de ses projets se concrétiser sous forme opérationnelle. A savoir, un travail sur une meilleure information aux Pessacais qui s'est traduit par des améliorations sur le site internet et un deuxième travail sur la proposition d'une collecte et d'un tri sélectif des bio-déchets dans deux restaurants scolaires de Pessac.*

*Il y a également eu le lancement d'un appel à projets sur la transition écologique constitué par le CESEL lui-même. Nous avons déjà 5 ou 6 candidatures pour cet appel à projets.*

*On a fêté les premières bougies des conseils citoyens et sous l'égide de Naji YAHMDI on a fait les premiers bilans avec à chaque fois des projets très concrets qui ont abouti en 2017.*

*Enfin, Monsieur le Maire en parlait précédemment, le lancement du premier budget participatif en 2018, en lien avec les mairies de proximité dont la plate-forme a été lancée le 1<sup>er</sup> février.*

*On ne pouvait pas parler de notre bilan en matière de transition écologique sans parler de toute la démarche qui a abouti le 12 décembre dernier par le vote de l'Agenda des Solutions durables. C'était le fruit de plus d'un an et demi de travail collaboratif avec l'ensemble des Pessacais amenés à se positionner en terme d'état des lieux, de*

propositions, avec l'ensemble des collectivités constitutives Pessac, la Métropole et tous les acteurs institutionnels, associatifs ou économiques qui ont participé à la démarche.plate forme Cette démarche s'est concrétisée à la fois par un plan d'actions de transition écologique qui est sans doute parmi les plus ambitieux que les villes de plus de 50 000 habitants puissent connaître avec 7 enjeux prioritaires et 2 enjeux transversaux et des objectifs comme 0 % de produits phytosanitaires sur tout le territoire, 100 % des parcs et squares labellisés Ecojardin, 40 % de l'énergie municipale consommée d'origine renouvelable et 100 % des déchets issus de la restauration municipale collectés et valorisés. Cela s'est concrétisé par 32 actions. Nous sommes en cours de rédaction d'un livret à destination des Pessacais qui présentera l'ensemble des objectifs et des actions.

C'est bien évidemment un bilan des actions 2017. C'est la première année où nous le présenterons sous le prisme de l'agenda des solutions durables c'est à dire sous les 4 finalités : la ville ensemble, le climat, la nature et la biodiversité et les modes de productions et de consommations responsables.

Concernant la finalité de la Ville ensemble, en 2017, c'est l'aboutissement du projet éducatif de territoire, le complexe sportif Bellegrave, axe majeur de notre politique sportive et la mutuelle communale accessible à tous les pessacais.

La finalité Climat qui concerne la contribution et l'adaptation à la lutte contre le changement climatique, c'est l'extinction de l'éclairage public entre 1h et 5h du matin depuis juillet dernier ce qui a permis une économie de 30 % de la consommation énergétique de l'éclairage public, c'est le défi des « familles à énergie positive » et enfin c'est l'augmentation du nombre de pistes cyclables (115 km en 2017) avec notamment la résorption des discontinuités.

Sur la finalité Nature et biodiversité, des aménagements majeurs comme le sentier du Lartigon, le parc Jozereau et la forêt du Bourgaillh sont à noter. Ce sont 834 arbres plantés dans le cadre de l'opération « 1 jour, 1 arbre » avec un fête de l'arbre organisée sur le campus universitaire et la distribution de 250 fruitiers aux nouveaux parents et aussi l'implantation de ruches au Bourgaillh.

La dernière finalité concerne les modes de consommations et de productions responsables avec le projet du CESEL, le tri des déchets dans 2 cantines scolaires sur 8 mois soit 9,4 tonnes de déchets récoltés et valorisés en compost. C'est aussi les actions avec Etu'Récup que nous soutenons et qui chaque année prennent de l'ampleur et le ramassage des déchets verts avec 256 tonnes collectées en 2017. Pour 2018 et dès le mois de mars, la collecte, toujours gratuite, se fera par containers une fois par mois sur inscription. Cela permettra d'améliorer le service notamment pour les agents mais également pour les Pessacais eux-mêmes avec l'augmentation de l'amplitude qui aura lieu également en décembre. »

**Monsieur le Maire** donne ensuite la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « Depuis le vote du budget participatif au conseil de décembre, nous avons bien entendu c'est la co-construction et la co-décision. Sans passer trop de temps en explication de vocabulaire, sur une échelle de concertation qui veut aller au-delà de la simple consultation, on est sur des formes qui se veulent fortes de la participation citoyenne. Donc sans trop de surprise, ce rapport d'information en matière de développement durable met l'accent dans son édito sur ce qui paraît le plus révélateur de cette volonté de construire avec les Pessacais, voir de partager la décision avec eux. Vous avez cité le budget participatif, l'appel à projets pour la transition écologique à l'initiative du CESEL et l'Agenda des solutions durables que nous avons donc enfin voté à mi-mandat en décembre dernier.

Je ne referai pas le débat sur le budget participatif. Bien sûr, l'initiative méritait d'être saluée et nous l'avons tous fait tout en pointant certaines limites dont un engagement financier qui reste très relatif, puisqu'on est sur 3 €/habitant à Pessac contre 11 €/habitants de moyenne en France. Si l'engagement financier peut varier dans le temps, la vraie faiblesse est peut-être certains aspects de l'appel à projets, mais vous aurez peut-être la possibilité d'y remédier. Vous laissez un temps court pour répondre – on verra s'il est suffisant – et surtout il y a une absence d'accompagnement en amont pour aider à faire émerger les projets et à leur formalisation. Je vous citerai notamment des ateliers de co-construction, c'est le mot employé par la ville de Paris, qui aident à partager les projets et

à les améliorer collectivement. Vous l'avez déclaré vous-même lors du dernier conseil, ce sont ceux qui seront le mieux organisés qui auront une bonne probabilité que leur projet soit retenu.

On a reparlé tout à l'heure du processus de sélection des projets qui a été amélioré puisque vous avez accepté de supprimer la présence du Cabinet du Maire dans le processus de sélection. C'est donc un petit peu plus transparent. Mais on est très loin encore de la co-décision. Je vous renverrai là-aussi soit au travail fait sur Paris, sur des commissions qui aboutissent ensuite à la liste des projets soumise aux votes de tout le monde, ou des grandes réunions publiques baptisées du nom évocateur de la Ruche pour l'engouement qu'elles suscitent auprès des habitants qui permettent également à Grenoble de faire une pré-sélection des projets avant même que les services techniques en regardent la faisabilité.

Le deuxième aspect emblématique, l'appel à projets du CESEL, dont vous nous avez dit que le calendrier était un petit peu desserré, nous prouve que la co-construction cela suppose du temps et des moyens, même si les bénévoles du CESEL étaient prêts à apporter une aide à la rédaction. L'expertise d'usage des citoyens ou des associations ne suffit pas. Ce ne sont pas des spécialistes dans les domaines donc ils ont besoin de l'apport d'une ingénierie technique et de l'aide au montage de projets. Par ailleurs, il est doté d'un très petit budget de 5 000 €. Nous avons voté deux décisions du CESEL dont la présentation était très intéressante.

Je passe rapidement sur quelques aspects du contenu de votre rapport. Il est évidemment positif de favoriser des initiatives citoyennes et associatives, ce que vous faites à travers le CESEL ou le budget participatif, et vous avez mis un coup de projecteur sur certaines actions : les familles à énergie positive – nous avons une action appelée les pionniers du climat tout à fait semblable – cela à l'avantage d'être un dispositif de l'ADEME déployé sur Bordeaux Métropole. Vous saluez aussi le succès d'Episol et comme il n'y a pas tant d'actions que cela dans le domaine de la solidarité je tiens à le souligner, d'une part parce que comme sans doute de nombreuses personnes ici j'en suis adhérente, mais aussi en tant que conseillère départementale puisque ces épiceries sociales et solaires bénéficient d'un soutien fort du département, environ 30 000 €. Les autres financeurs étant la CAF pour 10 000 € et le CCAS pour 10 000 €.

Vous avez aussi mis à l'honneur une association comme EtuRécup qui est cette ressourcerie présente sur le campus et dont vous avez souligné l'ouverture non seulement vers les étudiants, vers les membres de la communauté éducative, vers les habitants. Là-aussi c'est une association fortement soutenue par le département, à hauteur de 12 000 €, notamment pour des actions qui permettent de lutter contre la précarité et qui réintroduisent du lien et de l'insertion.

Je voudrais revenir sur la nécessité d'une évaluation. Vous conservez à la fin du rapport une série de tableaux d'indicateurs qui existent depuis le début. Mais vous ne mettez pas en évidence un regard extérieur sur votre démarche. Je comprends que vous sortez d'un processus où vous avez fait des ateliers pour le nouvel Agenda 21. Mais justement, les outils d'évaluation se mettent en place en même temps. Donc vous n'êtes plus dans les Rubans du Développement Durable, dans la labellisation CitErgie. Pessac avait un label TEPCV que je n'ai pas vu non plus dans le rapport, qui a une certaine forme de contrôle de l'État qui permet d'avoir un avis extérieur. Dans tout ce que vous avez cité, il y a Ecojardin qui je suppose est un label avec une évaluation pour vérifier qu'on le mérite.

Je me permets de vous citer à quoi est passé le Département qui a été très pilote en matière d'Agenda 21. Il avait d'ailleurs contribué à soutenir le démarrage de la démarche de développement durable de Pessac. Il a testé avec l'AFNOR pendant quelques années une certification destinée aux collectivités obtenue à un niveau confirmé. Ce qui est intéressant c'est que la certification est remise en jeu et on bénéficie ainsi d'un regard extérieur. Pourquoi j'insiste sur l'évaluation parce qu'il y a quelques indicateurs sur lesquels je trouverais intéressant d'avoir un autre regard, mais vous pourrez peut-être me répondre comme l'an dernier. Le nombre d'heures réalisées via la clause sociale, sur les marchés municipaux ou sur les marchés publics mutualisés, est vraiment en très forte baisse. En 2014, les 85 000 heures étaient sans doute liées à l'opération de rénovation d'Arago-

Châtaigneraie. En 2015, on était tombé à 60 800 heures. Vous ne m'aviez pas vraiment répondu. J'avais compris que c'était dans l'attente du démarrage à plein régime des travaux sur le complexe sportif de Bellegrave. En 2016, on est tombé en-dessous de 17 000 heures d'insertion réalisées au titre de la clause sociale. Ce dispositif, généralement actionné par les collectivités, permet un retour à l'emploi de personnes peu qualifiées. Comme tout à l'heure vous avez presque dit qu'on a dépensé 917 000 € de travaux en 2017 pour le complexe sportif de Bellegrave. Je ne sais pas comment cela y contribue et pourquoi cela a autant baissé ?

Après vous avez également mis en valeur des indicateurs sur les voies apaisées. Les chiffres sont dans le rapport et reprennent ce qu'on nous avait envoyé dans le cadre du plan Vélo. En 3 ans, cela fait 3 km de plus en site propre. Alors, certes, 5 km de bande cyclable aussi en plus et 5 km de voie partagée, zone de rencontre, aire piétonne, etc.. Il est toujours possible de donner un coup de pédale supplémentaire sur le vélo si vous me permettez ce mauvais jeu de mots.

Pour finir, on va voir jusqu'à quel point ce que vous venez de nous présenter sur le développement durable se traduit réellement dans les orientations budgétaires et la stratégie de votre équipe.

Je voudrais remercier encore les services dont je sais qu'ils ont toujours à cœur d'accompagner les Pessacais qui sont les premiers acteurs du développement durable. Et je vous remercie d'avoir investi, mais vous l'aviez peut-être fait au moment des ateliers, sur les gobelets que nous avons aujourd'hui sur nos tables et le retour des bouteilles en verre qui sont plus en harmonie visuelle avec la présentation du rapport de développement durable. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame TRAUTMANN** qui déclare : « Concernant la clause sociale qui existe dans les marchés publics, la diminution extrêmement importante du nombre d'heures s'explique bien par une diminution du nombre de chantiers publics. En 2016, il n'y avait plus de chantiers de rénovation dans le cadre du plan Campus et c'était eux qui avaient fournis le volume de ces heures de clause sociale affectées par le PLIE à des personnes en difficulté. En 2017, il y a de nouveau une hausse de ce nombre d'heures de clause sociale avec le chantier de Bellegrave. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui précise : « Concernant le budget participatif, on en avait largement débattu ici. Vous faites toujours appel à des exemples que nous ne saisissons pas très bien notamment PARIS quand il s'agit de prôner un plus long délai pour des réponses d'appel à candidatures parce qu'il suffit d'arriver sur la page de garde du site parisien pour voir que les Parisiens avaient entre le 8 janvier et le 4 février 2018 pour y répondre. Je souligne juste qu'il y a une dissonance entre ce que vous dites et les faits. A Pessac, c'est deux mois contre même pas un pour Paris.

Deuxièmement, pour l'appel à projets du CESEL, c'est un appel un peu particulier même si évidemment le budget, que vous n'avez pas rappelé, est un budget voté en conseil municipal, car le CESEL est partie prenante à hauteur de 50 % des membres du jury qui sélectionne les projets, avec un accompagnement qui aujourd'hui ne s'est pas forcément matérialisé. C'est justement parce qu'on tâtonnait un peu sur ce nouveau mode de fonctionnement un peu hybride entre citoyens et services municipaux qu'on a choisit de décaler le délai de réponse. Aujourd'hui, de mémoire, il y a eu 4 projets déposés plus deux qui nécessitaient encore des discussions avec les membres du CESEL. Ce sont des bénévoles, des pessacais qui ont pour la plupart encore un travail, donc il a fallu adapter le calendrier pour qu'il puisse y avoir des échanges sereins entre ceux qui voulaient déposer des projets et les membres du CESEL.

Concernant Episol, ce n'est qu'un focus choisit pour apporter de nouveaux éléments et mettre en avant année après année différents projets pour qu'on ait au fur et à mesure l'entièreté des projets de développement durable que nous pouvons faire sur Pessac.

Les indicateurs sont conservés et n'ont pas fait l'objet de mises à jour. Clairement dans notre démarche d'Agenda des Solutions durables, nous souhaitons avoir de manière bi-annuelle, un moment d'évaluation sur les actions que nous avons engagées. Nous en avons déjà engagé presque plus d'un tiers. L'idée serait qu'au moment du rapport et de l'opération « Un jour, un arbre », nous puissions faire une démarche évaluative de cet

*agenda et pour cela de définir de nouveaux critères. Lorsque vous m'aviez posé la question en décembre, je vous avais dit que pour chaque action, il y avait un certain nombre de critères définis afin d'évaluer chacune de ces actions. C'est justement ces critères et nous sommes en train de travailler avec le CESEL pour savoir si ils sont compris de tous. Dans le courant de l'année, nous serons en capacité de vous répondre sur la définition de ces indicateurs et du coup d'avoir des indicateurs en adéquation avec les objectifs définis dans le cadre de l'Agenda des Solutions durables (neutralité sur l'impact environnemental, neutralité Carbone, meilleure solidarité chez les Pessacais, etc.).*

*Et je crois que j'ai dit l'inverse de ce que je voulais dire tout à l'heure, pour le ramassage des déchets verts qui évolue, il n'y aura plus d'inscription auprès de la Mairie pour bénéficier de ce service gratuit. C'est bien un ramassage sectorisé, comme les autres ramassages. La fréquence de collecte reste inchangée pour les usagers, une fois par mois et par foyer. Il y a une augmentation de la qualité de service à la fois par ce que j'ai dit précédemment et parce que le mois de décembre sera un mois collecté. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : *« J'avais regardé au-delà du calendrier sur le site de la Ville de Paris. En fait, ce que je voulais dire c'est qu'au-delà du temps pour répondre ce qui est surtout intéressant c'est plutôt l'accompagnement. Sur le site de la Ville de Paris, on explique bien que pour faciliter cette étape des réunions publiques, des permanences sont organisées dans plusieurs arrondissements. Plusieurs mairies proposent des ateliers d'aide à la rédaction des projets, etc. C'est ce côté en amont que je voulais souligner.*

*Sur les indicateurs, je suis entièrement d'accord avec vous. Ce qui me fait penser qu'il y en a un qu'il faudra changer à savoir celui de la fameuse étiquette Énergie des bâtiments puisque comme elle n'est pas calculée en correction des données saisonnières, le même bâtiment d'une année à l'autre peut varier. Ce qu'on n'accepterait pas pour une machine à laver ou un réfrigérateur. »*

**Monsieur le Maire** ajoute : *« Juste quelques mots pour remercier très chaleureusement Monsieur LANDREAU et les services qui l'entourent pour la qualité du travail fourni. Ce rapport est année après année une mine qui doit être mis à disposition de l'ensemble des Pessacais pour qu'ils connaissent mieux l'ensemble des objectifs tous domaines du développement durable confondus sur Pessac. Je prends énormément de plaisir à le lire et cela me remet beaucoup de choses en mémoire. J'invite chacune et chacun à en prendre connaissance et à s'y reporter tout au long de l'année.*

*Au-delà de la clarté formelle, ce qui est intéressant c'est de voir l'exhaustivité et la diversité des dossiers traités. Je pense qu'on fait honneur à la Ville de Pessac avec une politique de développement durable qui n'a pas attendu pour se décliner d'avoir un agenda des Solutions durables voté. Je le dis pour vous Madame CURVALE, puisque vous ne manquez pas de rappeler qu'on l'a voté tardivement en milieu de mandat. Nous n'avons pas attendu pour avoir une politique très active dans ce domaine. L'appel à projet Territoire à Énergie positive pour la croissance verte en témoigne et l'ensemble de nos politiques durables telles qu'elles sont retracées dans ce rapport montrent qu'elles n'ont pas démarré après le vote de l'Agenda des Solutions durables, mais pour certaines avant que nous soyons en poste et pour beaucoup d'autres depuis que nous sommes en poste. »*

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel en matière de Développement durable.**

#### **aff n°DEL2018\_034 : Égalité Femmes/Hommes - Rapport de situation comparée et politiques publiques - année 2017**

En préambule, **Monsieur YAHMDI** déclare : *« Le principe d'égalité est un fondement de la fonction publique. La fonction publique porte les principes de la République et doit à ce titre être exemplaire. Le principe d'égalité de traitement régit l'accès à la fonction publique et la carrière des fonctionnaires d'un même corps. Le recrutement et la gestion des carrières doivent être menés en fonction des capacités de chaque personne et «sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents».*

*Malgré ce statut protecteur, la fonction publique, et notamment la territoriale, n'est pas*

*sans connaître des discriminations fondées notamment sur le sexe et des comportements sexistes qui viennent renforcer les inégalités entre les femmes et les hommes.*

*Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire ou le président de l'EPCI doit présenter respectivement au conseil municipal ou au conseil communautaire, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.*

*Ce rapport doit documenter les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité et sur le territoire, recenser les politiques publiques menées par la collectivité pour l'égalité femmes/hommes sur son territoire (conception, mise en œuvre et évaluation) et fixer des orientations de moyen et long terme pour corriger les inégalités.*

*Dans sa première partie, réservée aux ressources humaines, le rapport de situation comparée en matière d'égalité Femmes/Hommes comprend des données relatives aux conditions générales d'emploi (effectifs, durée et organisation du travail, embauche et départ, promotion...), à la formation, aux conditions de travail, aux congés.*

*La seconde partie repose sur le recensement des actions et politiques publiques développées par la collectivité en vue de la promotion de l'égalité Femmes/Hommes.*

*A Pessac, la réalisation de ce rapport a été confiée à la Direction du Développement Social et Urbain dans le cadre de la démarche « Égalité et Lutte contre les discriminations », qui s'appuie sur les données fournies par les différents services municipaux et métropolitains.*

*Le premier rapport a été réalisé en janvier 2017, puis deux groupes de travail ont été animés avec les services volontaires pour affiner les enjeux et objectifs de ce rapport, identifier les indicateurs pertinents pour chaque secteur et analyser les différents chiffres.*

*Edith MARUEJOULS, chargée de mission à Bordeaux Métropole et spécialiste des questions de genre, a animé un de ces temps de travail.*

*Quelques caractéristiques saillantes (chiffres 2016), globalement Ville et CCAS, les effectifs sont composés de 79,8 % de femmes, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (61%) avec une spécificité du CCAS, composé à 96 % de femmes.*

*Le pourcentage de femmes en catégorie A (48%) est inférieur à la moyenne nationale (60%), mais dans la moyenne en intégrant les effectifs du CCAS (59%). En revanche le taux de femmes dans les catégories B (70%) et C (78%) est supérieur à la moyenne nationale (respectivement 64 et 60%).*

*On note quelques spécificités par services, correspondant aux stéréotypes femmes/hommes dans les métiers et filières : la restauration, l'éducation, le secrétariat général qui sont des directions très fortement féminisées, alors que les sports ou la police municipale sont à dominante masculine.*

*La ville de Pessac compte un déséquilibre au niveau des postes de direction. Seulement 27 % de femmes, c'est en dessous de la moyenne nationale (35%).*

*On note un écart salarial moyen de 235 € entre les hommes et les femmes, il est de 458 € en catégorie A. Les explications de ces écarts sont multifactorielles : différences de rémunérations entre filières (administrative et technique notamment), les hommes en catégorie A à Pessac ont plus d'ancienneté et occupent davantage des postes à responsabilité (niveau hiérarchique).*

*Nous n'aurons les données pour 2017 qu'à partir du mois de mars.*

*A travers ces chiffres, graphiques et éléments d'analyse, il est important de souligner que la situation pessacaise en matière de ressources humaines relève de facteurs structurels qui pèsent sur l'emploi des femmes au niveau national : filières féminines peu valorisées, avancements de carrière freinés par une charge familiale qui leur incombe encore majoritairement, etc.*

*Néanmoins, quelles pistes d'actions peut-on proposer à notre niveau pour lutter contre ces inégalités ?*

*Les services RH de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole se lancent dans une démarche de double labellisation Égalité et Diversité en 2018. Certains axes ont été identifiés ; ils sont déjà en œuvre ou pourraient être repris à Pessac comme la neutralisation des intitulés de poste, l'attention portée à la mixité des jurys de recrutement,*

le développement de la mixité des emplois dans les services très masculins ou très féminins, le développement de la mixité pour les postes d'encadrement, la création de procédures pour lutter contre le harcèlement et les discriminations (cellule d'écoute, personnes relais...), l'adaptation des locaux pour accueillir femmes et hommes et l'adaptation des équipements des agents en fonction de leur taille.

La conciliation des temps de vie des agents devrait s'améliorer en 2018 avec le nouvel aménagement du temps de travail (les résultats pourront être analysés en 2019).

Une mission sur la communication interne a été lancée à Pessac en fin d'année 2017. Cette question de l'égalité femmes/hommes pourrait faire l'objet d'articles réguliers dans les supports de communication interne, afin de la mettre en valeur, de sensibiliser les agents et lutter contre les stéréotypes.

De plus, les formations à l'égalité et à la lutte contre les discriminations doivent se poursuivre en 2018, afin de toucher progressivement tous les agents. Des formations spécifiques sont en cours d'élaboration sur la question de l'égalité filles/ garçons destinées au personnel de la direction de l'éducation. Un module de sensibilisation sur ce thème sera proposé également en 2018 aux élus.

Dans le cadre du diagnostic mené depuis mars 2017 par le cabinet CISAME, le volet interne va s'attacher à évaluer le retour des agents formés depuis 2015 : satisfaction quant aux formations, réinvestissement des acquis dans le quotidien professionnel, besoins complémentaires de formation...

Un livret « Égalité et Lutte contre les discriminations » destiné notamment aux agents, sera produit en 2018 afin de reprendre les définitions, éléments juridiques, la démarche de la ville et les contacts utiles. De plus, deux vidéos ont été produites en 2016 et 2017 présentant les discriminations et la démarche locale, et pourraient être diffusées plus largement à l'ensemble des agents.

En matière de politiques publiques l'année 2017 a été marquée par la réalisation du PEDT, dont le premier défi est de « Promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations ».

Plusieurs actions ont été menées dans ce cadre : Grands jeux favorisant de façon générale la coopération et la mixité (par des équipes mixtes) ; Création de jeux de 7 familles en cassant les codes de genre et en suscitant la discussion ; Instauration d'un jour sans foot afin de favoriser la mixité dans toute la cour de récréation, permettre aux garçons et aux filles de jouer ensemble... ; Ateliers couture fréquentés indifféremment par les filles et les garçons ; Jeux de cours spontanés mixtes (élastique, corde à sauter, billes)

Tout le monde sera d'accord pour dire que c'est très important de commencer dès l'école pour que les adultes de demain fassent avancer les mentalités.

Le deuxième focus concerne la Culture et le travail fait au sein de la bibliothèque Pablo Neruda qui est partie prenante du réseau pessacais de lutte contre les discriminations. Elle a fait le choix de proposer des actions sur le thème de l'égalité filles-garçons avec la participation au temps fort vendredi 17 novembre 2017 du réseau LCD avec 3 ateliers (54 élèves), des ateliers proposés aux classes de l'école élémentaire Montesquieu (à destination des élèves de CP à CM2 soit 134 élèves), des ateliers proposés aux groupes ASP (accompagnement à la scolarité) de l'ESAAC (36 enfants), un atelier d'écriture proposé à la bibliothèque Pablo Neruda avec l'association Couleurs Garonne sur le thème de l'égalité filles-garçons (10 enfants : 6 filles et 4 garçons) et enfin la réalisation de productions avec les élèves d'une classe de CP de l'école Montesquieu (27 élèves).

D'autres petites actions ont eu lieu tout au long de l'année portées par nos partenaires. Au sein de la mission Égalité et Lutte contre les discriminations, on a pu recenser un certain nombre d'actions. Nous avons ouvert des formations pour les associations et les habitants. Le 10 juin 2017, une sensibilisation autour de l'égalité et la lutte contre les discriminations a été proposée aux habitants et acteurs du territoire. Les conseils citoyens étaient présents ainsi qu'un certain nombre de bénévoles d'associations. Je salue aussi leur participation dans cette démarche. Nous avons également eu une formation de deux jours sur la laïcité et 37 personnes ont été formées à cette occasion.

Il existe sur Pessac un réseau de professionnels qui regroupe des institutions mais également des partenaires associatifs. Ce réseau porte la temps fort « Pessac s'engage » dont la dernière édition a eu lieu le 17 novembre.

*Nous nous inscrivons également dans une dimension métropolitaine puisque nous avons participé pour la deuxième année consécutive à la Quinzaine de l'égalité et à l'écriture du Plan local de lutte contre les discriminations de Bordeaux Métropole.*

*Nous sommes également inscrits dans les démarches nationales. En plus du travail de réseau entre professionnels, l'inter-réseau du Développement social urbain a été sollicité par le CGET pour appuyer la constitution d'un réseau d'élus. Donc aujourd'hui, j'ai rejoins le réseau national et j'y représente la Ville de Pessac. C'est plus d'une quarantaine d'élus qui sont dans ce réseau avec toutes les sensibilités qui sont représentées mais aussi différentes collectivités.*

*Enfin, il y a eu le lancement d'un diagnostic interne et externe confié au Cabinet CISAME qui va rendre ses conclusions courant 2018 et nous permettre d'aller un petit peu plus loin et d'affiner nos interventions sur le territoire et auprès de nos partenaires.*

*En conclusion, je voudrais remercier l'ensemble des services qui ont participé à la rédaction de ce rapport et bien évidemment remercier les deux personnes qui ont rédigé ce rapport, qui sont Géraldine KOWALSKI-JUDITH et Stéphanie MARTIN DU PUYTISON. Deux personnes qui se sont investies sur cette question et qui font un travail remarquable. »*

**Monsieur le Maire** ajoute qu'il s'associe pleinement à ces remerciements pour ce travail plein de clarté et d'exhaustivité puis il donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « *Nous tenons tout d'abord à remercier les auteurs de ce rapport qui contient des données que nous n'avions pas eues l'an dernier et de nouvelles actions.*

*Pour le volet interne avec des données sur le handicap, sur les formations, sur les représentations paritaires ou sur la clause égalité dans les marchés publics.*

*Pour le volet externe, qui est moins développé, avec notamment le nouveau PEDT, la quinzaine de l'égalité et la deuxième édition de « Pessac s'engage ».*

*Pour autant nous aurions souhaité en plus des actions généralistes et des constats, qui certes ont leur intérêt, avoir des propositions de mesures correctrices spécifiques pour limiter les inégalités tant en interne qu'en externe. Mesures dont nous n'avons pas trouvé trace non plus dans le rapport d'orientation budgétaire dont nous allons parler tout à l'heure.*

*Quelques exemples pour illustrer mon propos.*

*Pour le volet interne, en matière de recrutement, vous constatez comme l'an dernier un déséquilibre au niveau des directions. Quelles mesures envisagez vous pour le réduire ?*

*En matière de salaire également, il devrait y avoir à même fonction et à mêmes compétences, même salaire et même considération. Que pensez vous faire ?*

*Les emplois de services sont largement féminins, quelle stratégie mettrez-vous en place pour qu'ils s'ouvrent aux hommes ?*

*Pour le volet externe, en matière de petite enfance, vous constatez qu'il y a plus de filles que de garçons dans les structures petite enfance mais la question n'est pas tant d'accueillir autant de garçons que de filles que de développer ou de renforcer les modes de garde pour toutes les familles et permettre le travail des femmes notamment celles qui ont des horaires atypiques. Qu'en est-il ?*

*En matière de violences faites aux femmes, vous faites un focus sur la Maison de Simone et c'est très bien eu égard aux actions qu'elle mène et qui sont remarquables, mais quelles mesures proposez vous pour prévenir et lutter contre cette violence ?*

*Développer la pratique sportive chez les filles au niveau des clubs et des équipements publics est un de vos objectifs, que nous partageons, mais comment comptez-vous vous y prendre concrètement ?*

*Dernier point, il est dommage qu'il n'y ait pas dans ce rapport, de données sur les inégalités à Pessac entre les femmes et les hommes en matière de pauvreté et de précarité. Les femmes comme le montre un récent rapport du secrétariat d'État à l'Égalité sont plus touchées que les hommes. Il y a plus de femmes au RSA, au minimum vieillesse et sous le seuil de pauvreté. Qu'en est-il à Pessac ? Ces données seraient utiles car elles impactent la politique sociale de la ville.*

*En résumé et pour terminer, quels sont, Monsieur le Maire, les axes d'action et les grandes orientations de la Ville de Pessac en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et plus largement de lutte contre les discriminations sur le territoire car elles n'apparaissent*

*pas toujours très clairement à la lecture du rapport ?*

*Merci de vos réponses. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur YAMHDI** qui répond : « *Je suis assez étonné que vous n'ayez pas retrouvé un certain nombre d'éléments notamment sur les données correctrices puisqu'à la fin de chaque volet nous avons essayé de lister les pistes d'actions.*

*En ce qui concerne le volet interne et plus particulièrement les inégalités de recrutement et de salaires, cela a été précisé dans le rapport, on parle bien de facteurs structurels. Des filières féminines sont aujourd'hui peu valorisées et des filières techniques avec des primes qu'on ne retrouvera pas dans les filières administratives. Cela explique aussi les différences entre les salaires. On a aussi constaté qu'un certain nombre d'agents ont des temps partiels et ce sont malheureusement essentiellement des femmes.*

*J'ai aussi évoqué la possibilité de se calquer sur Bordeaux Métropole : neutralisation des intitulés de postes, attention portée à la mixité des jurys de recrutement, développement de la mixité pour les postes d'encadrement – ce que nous avons commencé à faire à Pessac puisque nous avons deux Directrices générales adjointes, ainsi que le recrutement d'une Directrice au niveau de la vie associative. Notre volonté s'est traduite par des actes assez concrets lors des derniers recrutements.*

*Ce rapport présente la situation en 2017 et on considère que la formation destinée aux agents et débutée il y a deux ans devrait permettre une évolution et porter ses fruits dans les années à venir.*

*En externe, et sur la possibilité d'aménager les temps de garde pour les personnes qui ont des horaires un peu atypiques, c'est une réflexion que nous avons et nous travaillons avec la CAF sur cette question-là et nous espérons pouvoir trouver des solutions.*

*Sur la question des violences conjugales, il ne vous a pas échappé que lorsqu'on prône l'égalité entre les femmes et les hommes, lorsqu'on intervient notamment sur la question des stéréotypes, lorsqu'on engage des formations en direction des agents mais également de l'ensemble de nos partenaires, c'est une façon de lutter contre les violences faites aux femmes. C'est une première étape qui est nécessaire et au départ il faut libérer la parole. C'est ce que nous nous attelons à faire, notamment à travers les différentes réunions que nous mettons en place au sein du réseau. Et nous travaillons de façon régulière sur différentes thématiques et la question des violences conjugales en fait partie.*

*Je vous rejoins sur l'importance de faire un bilan plus précis sans doute sur la question de la précarité pour avoir des éléments genrés qui nous permettraient de mieux identifier les concentrations et les poches de pauvreté notamment pour les familles monoparentales. »*

**Monsieur le Maire** conclut : « *Je pense que tout a été dit. Notre volonté de rendre plus mixte l'ensemble des niveaux de responsabilité de la commune a été décrite à travers des recrutements récents mais je précise pour celles qui ont été recruté qu'on n'a regardé que les compétences. Il faut le dire car nous avons des cadres de haut niveau, de très, très bonne qualité indépendamment de leur sexe.*

*Dans l'évaluation qui peut être faite des différences salariales, dans la fonction publique, à grade égal, il y a la même rémunération. Il n'y a pas de discrimination à ce niveau-là mais plutôt parce que des postes à responsabilité sont occupés par des hommes. Mais cela évolue.*

*Il y a eu en proportion une très forte féminisation des effectifs de la Ville depuis que nous avons mutualisé parce que nous avons mutualisé des effectifs qui étaient techniques et essentiellement masculins. Donc on a renforcé la proportion féminine dans l'ensemble de nos équipes.*

*L'égalité passe également non pas par une stricte égalité des hommes et des femmes mais par une égalité de traitement des personnes. Dans la fonction publique, il ne doit pas y avoir d'autre discrimination que celle fondée sur les talents et la vertu. J'aime beaucoup citer cette très belle formule de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 parce que je la trouve particulièrement révélatrice même si les termes paraissent parfois un peu surannés. »*

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport de situation sur l'égalité Femmes/Hommes pour l'année 2017.**

## **aff n°DEL2018\_035 : Rapport sur l'avancement de la mutualisation pour la Ville de Pessac - année 2017**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ont été créés des services communs mutualisés entre Bordeaux Métropole et la Ville de Pessac. Le Conseil Municipal a été conduit à se prononcer sur les différentes étapes de ce processus de mutualisation, particulièrement lors de ses séances du 9 février 2015, 30 mars 2015, 9 novembre 2015 et 15 février 2016,

Le contrat d'engagement entre Bordeaux Métropole et la Ville de Pessac prévoit que des évaluations régulières sont conduites, pour vérifier le respect des engagements pris par les cocontractants.

Sur ces bases, il est apparu souhaitable d'établir chaque année un rapport sur l'avancement de la mutualisation concomitant à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), pour informer le Conseil sur les éléments spécifiques à la conduite de cette démarche pour Pessac.

Lors de la séance du 6 février 2017, un premier rapport a été présenté au Conseil Municipal. Il visait à rappeler le cadre général de la démarche de mutualisation, à présenter des premiers bilans du service rendu, puis à décrire les principaux impacts de la mutualisation sur l'organisation des services municipaux. Il présentait enfin les perspectives d'action pour les mois suivants.

Par ailleurs, le Conseil de Bordeaux Métropole a reçu présentation, lors de sa séance du 27 janvier 2017, du rapport d'avancement 2016 de la mutualisation pour la Métropole.

Ce rapport faisait état de l'ampleur inédite des évolutions apportées à l'organisation administrative de la Métropole, l'accroissement sans précédent du volume d'activités s'étant accompagné d'une mutation profonde des modes de fonctionnement, initiée en 2016 et appelée à se poursuivre.

**Monsieur le Maire** déclare : « *Cette année, Bordeaux Métropole le présentera en mars ce qui ne facilite pas les comparaisons.*

*Concernant les aspects métropolitains, la mutualisation fait l'objet aujourd'hui de nouvelles demandes et de nouvelles inscriptions de communes, soit de nouvelles communes soit des communes qui renforcent leur mutualisation. Sur le pôle territorial sud, nous avons la volonté de Bègles qui a été actée de renforcer sa mutualisation. Et, si j'en crois les discussions récentes avec le nouveau Maire de Talence, la Ville de Talence envisage également d'entrer dans la mutualisation.*

*Pour reprendre quelques fondamentaux de la mutualisation opérée par Pessac, ce sont 183 ETP qui ont été soit métropolisés, soit mutualisés. On s'est défait de cet équivalent en postes pour remplir les fonctions dévolues à ces agents.*

*L'attribution de compensation, compensation qui est parallèle au transfert des compétences et donc des moyens, s'élève à 10,6 M€. ce qui est à peu près équivalent à l'année précédente. Il y a eu quelques ajustements qui systématiquement font l'objet d'une présentation et d'un vote en conseil municipal, avec une distinction qui n'existait pas la première année et qui fort heureusement est apparue la deuxième année, une distinction entre la partie fonctionnement et la partie investissement. La partie fonctionnement s'élève à 9,6 M€ et la partie investissement à 950 000 €.*

*Il est difficile de faire état d'une économie qui serait associée à la mutualisation dans la mesure où on fige la situation à un moment donné et après on regarde l'évolution théorique de cette situation sur les années qui suivent. Au fur et à mesure qu'on va s'éloigner du 1<sup>er</sup> janvier 2016, il sera de plus en plus aléatoire voire hasardeux de faire ces comparaisons. Néanmoins, on s'est essayé à cet exercice et si on prend le périmètre des ETP dont je viens de parler et si on projette ce qui a été le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de ces ETP sur la Métropole, et qui donc n'a pas été traduit par une réévaluation de l'attribution de compensation qui elle-même est figée à son état initial à périmètre constant, nous obtenons une économie potentielle, avec toutes les réserves que je viens de donner, de 136 000 €.*

*Il n'y a pas de surcoût à avoir mutualisé, au contraire il y aurait même une économie. Tout cela est sujet à discussion, mais c'est le seul élément que nous pourrions apporter au débat, sachant que les autres sont plutôt des éléments concernant la qualité du service attendu. C'est là où il y a le plus de contenu dans le rapport qui vous a été transmis.*

*Le suivi fait l'objet de discussions quotidiennes, du moins hebdomadaires, entre les responsables hiérarchiques, les élus parfois, tous les chefs de service et l'échelon métropolitain, qu'il soit déconcentré ou qu'il soit au siège de Bordeaux Métropole. Elle sont formalisées, sanctuarisées, sacralisées presque au cours de 2 types de rendez-vous, les Conférences territoriales des élus du territoire sud qui ont eu lieu les 10 mars et 27 septembre 2017 et les Revues de Contrats d'engagement qui ont eu lieu les 7 avril et 1<sup>er</sup> décembre 2017.*

*Cela peut donner l'impression d'être des sortes de grands messes un peu formalisées. Ce qui est compliqué, c'est que ce sont des moments qui sont partagés avec les autres communes qui n'ont pas la même degré de mutualisation que Pessac, donc souvent nous sommes un peu les seuls à nous exprimer sachant que les autres communes sont plutôt observatrices, voir attentistes pour certaines, en matière de mutualisation comme Gradignan, Villenave d'Ornon, Bègles et Talence. Comme la mutualisation s'est faite à la carte, il est extrêmement compliqué d'avoir des discussions qui intéressent la totalité des partenaires autour de la table. Pour autant, le mouvement dont j'ai parlé est actuellement en train de s'accroître avec la volonté de certaines communes d'entrer ou d'approfondir cette mutualisation ce qui semblerait témoigner d'un intérêt en tout cas contagieux puisque ce qui est vrai sur le pôle territorial sud qui était celui le plus à l'écart du phénomène de mutualisation est particulièrement vrai sur les deux autres pôles territoriaux qui sont pluricommunaux.*

*Le rapport rappelle d'abord l'accueil du public qui se fait au nom du service commun aussi bien sur le pôle territorial sud qu'en Mairie, ce qui facilite la vie des Pessacais. C'est vrai également pour l'accueil concernant l'urbanisme et le Droit d'occupation des sols qui se font exclusivement au pôle territorial sud, même si Gilles CAPOT reçoit lui en Mairie les Pessacais qui souhaitent le rencontrer.*

*Il y a eu une expérimentation, dans laquelle nous avons souhaité nous inscrire pour l'année 2018, qui est un projet de gestion de demandes des usagers. C'est une procédure avec une assise informatique, de partage d'informations aspirant à améliorer les relations entre les usagers, les communes et la Métropole de manière à assurer aussi un meilleur partage d'information dès lors que nous sommes co-responsables de la réponse adressée aux usagers et aux citoyens par les services communs. Cette Gestion des Demandes des Usagers (GDU) est expérimentée sur trois communes du pôle territorial ouest. En particulier Mérignac, qui y a trouvé un certain intérêt et entend l'approfondir. Nous avons décidé d'entrer dans cette même démarche au cours de ce premier semestre 2018 et nous le faisons en commun avec la ville de Bègles. L'objectif est d'assurer à l'utilisateur la même qualité de service, que ce soit la commune qui le rende ou les services communs, d'en mesurer et de suivre cette qualité de service tout en mettant systématiquement l'utilisateur au cœur de notre action. Ce n'est pas à l'utilisateur de comprendre nos organisations internes et parfois leurs arcanes un peu obscures mais c'est l'utilisateur qui doit être l'exclusif objet de notre préoccupation.*

*Il y a eu une modification de la mutualisation des archives qui avaient été mutualisées avec la Ville de Bordeaux et qui désormais le sont avec Bordeaux Métropole.*

*Et même si il y a de nombreux sujets d'amélioration, nous pouvons considérer que nous avons amélioré la qualité de notre mutualisation. J'en veux pour preuve les différents plans et projets qui figurent à l'agenda de l'année 2018 en matière de programmation des systèmes d'information, de programmation de la propreté avec le plan Propreté adopté au niveau métropolitain et qui doit être décliné ville par ville et qui le sera y compris pour Pessac, de production de critères d'évaluation qui ont un peu tardé à sortir, qui doivent être communs à l'ensemble des villes qui ont mutualisé et qui devraient aboutir dès la fin de ce premier semestre. Et dans ce cadre-là, il se trouve que la Direction générale des Territoires de la Métropole est celle qui est en première ligne sur ces thématiques et la nouvelle délégation qu'Alain JUPPE m'a confiée au titre de ma vice-présidence à la Métropole me donne une proximité avec ces différents acteurs qui me permet d'être encore plus attentif et vigilant à l'évolution de notre mutualisation et à la qualité du service rendu par la Métropole, non pas simplement pour Pessac mais également pour toutes les communes qui ont fait ce choix. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame TOURNEPICHE** qui déclare : « Je ne reviendrais pas sur les éléments de contexte historique, etc. qui sont bien rappelés dans ce rapport, mais je mettrais l'accent sur deux points qui sont assez nouveaux que la question des indicateurs, ou des critères d'évaluation et un autre point un peu plus classique qui renvoie à la qualité du service.

S'agissant des indicateurs, on le sait ce sont des éléments essentiels qui permettent une évaluation objective des différents domaines et du processus d'avancement. Les objectifs essentiels de ce rapport sont de présenter un bilan d'activités et, c'est annoncé comme tel, des indicateurs consolidés des services communs tant pour les fonctions supports qu'opérationnelles.

C'est notamment l'annexe 4 qui présente les différentes rubriques ainsi que l'évolution de l'activité, les axes envisagés de l'évolution et parfois des indicateurs.

Plus précisément, si on prend les deux grandes catégories, c'est à dire d'une part les fonctions supports : Finances, Commande publique, Ressources humaines, Numérique, Affaires juridique, Archives, Bâtiment et fonctions transverses. On ne trouve explicitement d'indicateurs que pour les Archives comme vous venez de le mentionner. Une question toute simple pour commencer, est ce que cela signifie qu'il n'y en a pas pour les autres domaines ? Est ce qu'ils n'ont pas encore été définis ? Si, oui. Est ce qu'ils vont l'être prochainement ? Et même remarque, même logique, pour les fonctions opérationnelles que sont la voirie, les Espaces verts, les Réseaux et paysages, la Propreté, le Cadre de vie et l'Urbanisme, l'Animation économique et l'Emploi et enfin le Transport et la mobilité. On trouve ici des indicateurs explicites uniquement pour deux domaines, la Propreté avec d'ailleurs des illustrations très claires de ce que peuvent être des indicateurs et à quoi ils servent, par exemple la question des fréquences de passage ou des délais d'intervention, et les Espaces verts. Concernant les espaces verts, le rapport mentionne une procédure d'évaluation tous les 3 mois d'un espace vert tiré au sort, évaluation fondée sur une fiche. La première selon le rapport a eu lieu en 2017 à Cap de Bos. Est ce qu'il serait possible d'en connaître les résultats ? Le rapport dit que l'évaluation peut être de mauvaise jusqu'à bonne, avec plusieurs intermédiaires. Est ce qu'il y en a eu une autre depuis ? Si, oui. Où ? Est ce que là-aussi on peut avoir les résultats ? Est ce qu'éventuellement ils sont publiés sur le site ?

Plus généralement, vous l'avez évoqué aussi, s'agissant de la méthode d'appréciation et la valorisation des « gains » de la mutualisation, le rapport ci aussi met en avant la nécessité d'identifier des indicateurs, donc d'évaluer cette question. Vous l'avez évoqué au travers de l'exemple cité dans le rapport. Mais ce qui est dit aussi c'est qu'il va y avoir un groupe de travail Ville de Pessac / Bordeaux Métropole qui va établir une méthodologie dans la courant du premier trimestre 2018. Est ce que ce groupe de travail est déjà constitué ? Si, oui. Comment ? Est ce qu'il a déjà défini une méthodologie ?

Dernière question un peu plus précise sur cette question des indicateurs, page 15, il est dit « l'indicateur délai moyen de mandatement entre 2016 et 2017 est en amélioration », sans plus de précision. Est ce qu'on pourrait avoir une idée de ce délai ? Il y a un renvoi « voir plus bas » mais je n'ai rien vu plus bas.

S'agissant à présent de la question de l'accueil et de la qualité du service rendu aux usagers, l'accueil et le renseignement auprès des services communs s'effectue principalement à l'Accueil Espaces Publics en Marie et à l'accueil Urbanisme au Pôle territorial Sud.

Comme vous l'avez évoqué, il est prévu dans le schéma de mutualisation un outil informatique qui permet d'organiser la transversalité entre commune et métropole, notamment pour prendre en compte les questions et leurs réponses aux usagers. Mais, comme le dit également ce texte, au-delà de l'outil, il s'agit de répondre à un véritable enjeu de la relation usagers/commune/métropole. Est ce qu'il est possible de mesurer les effets de cet outil de gestion ? Est ce qu'il y a des informations disponibles sur le délais de traitement des demandes ?

Effectivement, Bègles a décidé de mutualiser en 2017 certaines de ses fonctions, notamment Espaces verts ou Propreté. Est ce que cette volonté va avoir une incidence sur le fonctionnement du Pôle territorial Sud ? Est ce qu'il y a des adaptations prévues au

niveau du personnel ? Est ce qu'il y a des conséquences envisageables sur les délais de traitement des demandes, notamment bien sûr pour les Pessacais ?

Question un peu plus générale sur l'accueil et la qualité du service. Est ce qu'il existe aujourd'hui des enquêtes sur le niveau de satisfaction des usagers sur la commune de Pessac ? Comme c'est le cas au niveau de la Métropole. Si, oui. Est ce qu'on peut en avoir quelques éléments ?

En conclusion, j'ai conscience que dans cette intervention il y a beaucoup de questions. J'ai conscience aussi que certaines sont techniques et auraient pu trouver leur place en commission municipale. Mais nous n'avions pas ce rapport lors de la commission, pas plus que le DOB d'ailleurs, ce qui peut, bien sûr, être regretté. »

**Monsieur le Maire** répond : « J'anticipe un peu. Je réponds à votre dernière question. Pour le DOB, il y avait des modifications, venues de la Préfecture, le jour de la présentation donc c'est la raison pour laquelle vous ne l'aviez pas à ce moment-là. Mais il a été transmis dans les délais réglementaires.

Est ce qu'il y a d'autres interventions avant que je ne tente de répondre à vos interrogations.

Tout d'abord, sur les indicateurs et les critères d'évaluation, la nécessité d'avoir des indicateurs figurait dans le contrat d'engagement et nous avons souhaité d'emblée avoir des indicateurs qui soient partagés, bien sûr avec la Métropole mais également avec l'ensemble des villes. L'idéal aurait été que nous puissions disposer d'indicateurs qui auraient été mesurés avant la mutualisation pour en faire la comparaison. Ça n'a pas été possible au vue de la complexité de la matière qui sans doute avait été sous-estimée en matière d'évaluation. Pour autant, il y a un certain nombre éléments qui figurent et qui sont des éléments qualitatifs et les groupes de travail qui doivent aujourd'hui aborder la question de l'adoption, l'adaptation et l'harmonisation de ces critères d'évaluation sont exclusivement composés de techniciens. Il n'y a pas d'élus sur cette évaluation. Nous avons fait des demandes en matière de type de critères de qualité, à savoir la satisfaction des usagers et celle-ci peut se décliner de multiples manières. Et savoir après de quelle manière on décline ce qui doit être le plus objectivable possible est du ressort des professionnels du sujet, des experts, qui doivent bien évidemment rendre une proposition qui sera elle-même critiquée et validée par les élus. Mais le travail de définition est un travail entre fonctionnaires et entre techniciens.

Pourquoi les Archives ont-elles bénéficié d'indicateurs particulièrement poussés ? D'une part, parce qu'elles ont mutualisé un tout petit peu plus tard. Mais surtout, parce que l'activité par nature du service des Archives est mesurable. Quand on regarde les indicateurs tels qu'ils figurent dans le document qui vous a été transmis. On voit bien qu'il y en a qui tombent sous le sens : le nombre de documents transmis, les linéaires transférés... Autant d'éléments qui fondent l'action directe des services des archives et qui sont facilement mesurables. D'autant plus que c'étaient des critères déjà suivis dans le cadre de nos archives qui étaient hors les murs puisque nous en avons de stockées dans un bâtiment loué à la Ville de Mérignac. Il était indispensable pour prévoir l'avenir que nous mesurions très régulièrement le stock de nos archives et surtout leur évolution annuelle. Je rajoute que c'est cet aspect qui fonde la facturation de cette mutualisation des Archives alors que pour les autres fonctions ce n'est pas une unité d'œuvre mais des moyens que nous avons mutualisés avec un niveau de service exprimé de manière plus ou moins littéraire ou subjective. C'est la raison pour laquelle on a une plus grande maîtrise chiffrée des indicateurs concernant la mutualisation du service des Archives.

Sur les autres éléments précis, vous indiquez qu'il est mentionné « voir plus bas » sur l'indicateur «délais de mandatement » qui serait amélioré et il n'y a rien. On vient de me donner la réponse, il y a eu 1 jour d'amélioration en matière de délais de mandatement et de délais de paiement. Nous sommes à 15 jours de délais de mandatement moyen et à 20 jours de délai de paiement. Ce sont des délais tout à fait remarquables. Bon nombre de collectivités publiques seraient ravies d'avoir de tels délais qui entraînent une certaine confiance de la part de nos fournisseurs.

Concernant l'évaluation du bassin de Cap de Bos qui a eu lieu au printemps dernier, je n'ai pas la réponse directement. Peut-être M. DESPLAT ou M. LANDREAU ? »

**Monsieur LANDREAU** précise : « Il y a eu une évaluation en présence d'acteurs citoyens dont des personnes du CESEL, de l'adjointe de quartier, de Laurent DESPLAT et de moi-même. Nous avons fait le tour suivant une grille d'indicateurs qui était objective, qui pourrait vous être communiquée puisqu'un compte-rendu avait été fait. De manière aussi pragmatique, il devait y avoir une évaluation lors du second semestre qui n'a pas pu avoir lieu pour des raisons de planning. Un organisme qui aurait dû être présent ne s'est pas rendu sur place. Ce qui n'a pas permis de réaliser l'évaluation. Mais nous continuerons et nous pourrions vous communiquer si vous le souhaitez cette évaluation. »

**Monsieur le Maire** reprend : « Donc, c'est bien sur un rythme de un par trimestre. Un par semestre. Je crois qu'il y a marqué un par trimestre. Donc on pourra corriger c'est un par semestre.

Dernier élément, vous exprimiez l'inquiétude sur le fait que sur le pôle territorial sud l'approfondissement de la mutualisation avec la Ville de Bègles puisse se traduire par une dégradation de nos services. Je tiens à vous rassurer sur le sujet. La Ville de Bègles comme n'importe quelle ville qui vient mutualiser apporte des moyens et nous serons particulièrement vigilants à ce que la qualité du résultat de la prestation pour Pessac n'en soit pas affectée. C'est d'autant plus simple que sur la quasi totalité des fonctions que nous avons mutualisées, nous avons été les seuls du ressort du pôle territorial sud à mutualiser. Donc on a un T0 qui est simple à mesurer puisqu'on n'a pas eu à mélanger nos forces dès le début de la mutualisation avec les forces et du coup les objectifs des autres collectivités. Ça n'a pas été la même chose sur le pôle territorial ouest. Ce qui avait provoqué d'ailleurs, fin 2016, certaines récriminations de la part de certaines communes qui avaient l'impression d'avoir mis leurs moyens dans une sorte de grande bassine où chacun ne retrouvait pas ses petits. Cela avait été à l'origine de certaines incompréhensions et difficultés exprimées de manière assez directe aussi bien par les responsables administratifs que par les maires.

Pour la Ville de Pessac, on peut avoir des évaluations contrastées selon les sujets mais il est certain que nous n'avons pas eu à subir une quelconque concurrence aussi bien dans les moyens que dans les objectifs à suivre du fait que nous étions les seuls à avoir mutualisé sur le périmètre du pôle territorial sud. De ce fait, nous avons maintenant une antériorité qui nous permet d'étalonner simplement la qualité du service reçu. »

## **Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur l'avancement de la mutualisation pour la Ville de Pessac.**

### **aff n°DEL2018\_036 : Rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2018**

**Monsieur le Maire** déclare : « Ce rapport a été soumis à des évolutions toutes récentes du fait des nouvelles orientations que l'État a fixées aussi bien dans la présentation que dans l'environnement budgétaire auquel les villes seront soumises.

A nouveau quinquennat, nouveaux objectifs financiers et budgétaires qui se traduisent forcément dans la sphère locale. La Loi de programmation des finances publiques table sur une croissance annuelle du PIB espérée à 1,7 % de 2018 à 2021. Les récents résultats montrent que ces chiffres sont tout à fait à notre portée puisqu'une réévaluation de l'acquis de croissance de 2018 montre qu'on devrait être au-delà de ce 1,7 %.

La reprise de l'inflation est attendue également de manière mesurée mais notable et surtout nouvelle et se traduit par les évolutions boursières que nous avons connues dans le week-end.

Parallèlement à l'actualité législative, l'actualité a été extrêmement riche pour le secteur public local. Il y a eu la Conférence des Territoires en juillet menée sous l'égide du Président de la République et qui s'est traduite par une consultation sur les territoires à travers des visites du Premier Ministre, qui est venu à la rencontre des maires de la Métropole il y a quelques semaines. Ce qui nous a donné l'occasion d'exprimer directement sans doute nos espoirs mais également quelques inquiétudes face à une profonde transformation de l'environnement budgétaire des communes, notamment à travers l'exemple désormais fameux de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Les principales annonces sont une stabilité de la part forfaitaire de la dotation globale de

fonctionnement (DGF) et une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU), une stabilité du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à 1 milliard d'euros, une réforme importante de la taxe d'habitation avant sa possible suppression, les dépenses de fonctionnement encadrées à 1,2% pour les communes, un dispositif de contractualisation entre l'État et les collectivités locales, la trajectoire de désendettement fixée par la loi de programmation des finances publiques et la revalorisation des valeurs locatives fixée par le Parlement sera de 1% en 2018.

Concernant les orientations du budget primitif 2018, nous enregistrons une légère baisse des dotations de l'État après la chute de la période 2013/2017. En cumulé, Pessac a perdu près de 13 M€. Autant d'argent qui nous aurait été bien utile pour investir et qui nous a poussés à une vertu que nous avons l'ambition de pratiquer mais nous avons été contraints de forcer un peu plus.

Depuis 2012, les recettes fiscales ont augmenté de 1,9 % et elles continueront en 2018 avec une revalorisation des bases fiscales de 1 % pour atteindre 42,7 M€. Tout cela avec une évolution des taux à zéro. Et j'annonce d'ores et déjà qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition en 2018. Nous avons la capacité de tenir cet engagement pris au début de la mandature.

La Dotation de Solidarité Communautaire demeure stable à 2,7 M€ depuis quelques années.

Les droits de mutation, en revanche, traduisent à la fois l'élévation des prix de vente et le dynamisme du marché immobilier, aussi bien dans l'ancien que dans le neuf. Nous partageons ces recettes avec le Département qui en est le plus grand bénéficiaire. C'est une recette supplémentaire bien appréciable dans ces temps de disette des dotations de l'État et année après année, nous battons des records. Par prudence, nous estimons pouvoir percevoir environ 2,7 M€ en 2018 alors qu'en 2017 nous avons perçu 3,1 M€.

Les dépenses ont été stabilisées en 2017 à 59,2 M€.

L'attribution de compensation 2018 voté par le conseil municipal du 11 décembre 2017 se situe à 10,58 M€ et se décompose comme suit : fonctionnement pour 9,64 M€ et investissement pour 0,94 M€.

Les dépenses de personnel qui constituent l'essentiel de nos dépenses vont progresser en 2018 de 1,4 % par rapport aux prévisions 2017 d'une part pour répondre aux engagements pris devant les agents et le fait de pouvoir les promouvoir et leur proposer des évolutions de carrière favorables et aux habitants de Pessac en modérant cette dépense.

Cela fait partie des éléments qui permettent de motiver les agents. Nous considérons qu'ils travaillent, pour la quasi totalité d'entre eux, très bien. Et il est normal qu'il y ait aussi cette reconnaissance du travail au quotidien et de la satisfaction des Pessacais qui nous est exprimée.

En 2018, nous avons le réaménagement et la régularisation du temps de travail puisque les 35 heures vraies sont mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Et nous connaissons à la rentrée prochaine une nouvelle organisation des rythmes scolaires dont nous aurons l'occasion de reparler.

Concernant la subvention versée au CCAS, l'an dernier nous avons diminué la subvention pour tenir compte de l'excédent qui s'était fait jour dans le budget du CCAS à la suite de la fin du remboursement de quelques errements enregistrés les années précédentes.

Pour 2018, nous réopérons une augmentation de la subvention de la ville au CCAS, portée à 4,9 millions d'euros, pour financer tout le projet social de Pessac et notamment les interventions sociales (accompagnement des bénéficiaires, soutien de l'association EPI'SOL), en matière de Santé (adoption du contrat local de santé métropolitain, la création de guides santé à l'usage des professionnels et du public), pour les Séniors (poursuite des actions dans le cadre de la charte MONALISA), pour les personnes porteuses de handicap (animation de la commission communale pour l'accessibilité et projet d'accueil et information au sein de la mairie), en matière de Petite enfance (labellisation écologique des crèches et achats d'alimentation biologique à 10% dans les multi-accueils, soutien à la parentalité) et le développement du programme de réussite éducative qui intéresse même certains mécènes.

En 2018, concernant la réforme des rythmes scolaires, ce sera le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018, après avoir pris le temps de la réflexion et le temps d'organiser. Il y aura une évolution de l'offre périscolaire avec un nombre resserré de services proposés à la rentrée 2018 (suppression des ateliers éducatifs - TAP -, suppression des services de relais - garderie, suppression de l'accueil périscolaire du mercredi matin), la proposition d'une nouvelle offre de service extrascolaire, notamment le mercredi, sur la journée entière et enfin une recomposition du temps de travail des personnels éducatifs pour répondre à la refonte du service rendu. Tout cela se fait avec des parents d'élèves volontaires qui font partie de groupes de travail sur le sujet et se fera en liaison avec les représentants du personnel et les personnels eux-mêmes.

Un effort sera porté sur la sécurité des Pessacais. Dès 2014, nous avons pris l'engagement de doubler les effectifs de police municipale considérant que sur une ville de notre taille avec une diversité de territoires et d'enjeux il convenait que nous soyons présents sur tous les terrains. Cet engagement à d'ores et déjà été tenu et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, une brigade de soirée travaillera le mardi de 18h à 1h et du mercredi au samedi de 17h30 à 1h. Dès la mise en place de cette brigade, l'amplitude hebdomadaire du service sera de 98 heures.

Concernant l'ouverture du complexe sportif de Bellegrave, les objectifs de la municipalité sont de proposer une infrastructure permettant l'accueil de compétitions sportives de haut niveau (1094 places assises en tribunes), mettre à la disposition des clubs un outil de développement de leurs activités, assurer le positionnement de la commune en qualité de ville sportive pouvant accueillir de grands événements métropolitains, renouveler les infrastructures sportives vieillissantes et rattraper un retard d'équipement sportif sur la ville par un projet en trois phases (vestiaire et foyer foot, pôle de sports de combats/salle de préparation physique, salle omnisport).

Le programme d'aménagement des équipements de la forêt du Bourgailh prévoit notamment des activités sportives (aire de jeux de plage, aire de basket, bloc d'escalade, bike parc, ensemble de fitness), culturelles et événementielles (théâtre de nature), nature (sentier de découverte), familles et loisirs (aire de pique-nique, aires de jeux) et des commodités diverses (parking, circulation, accueil visiteurs).

Si nous maîtrisons les dépenses de fonctionnement, nos dépenses d'investissement doivent être à la hauteur de nos ambitions, et après des années de faible investissement, le montant des investissements réalisés en 2017 approche les 17 M€ soit un niveau jamais atteint à Pessac.

Les projets 2018 illustrent non seulement les efforts engagés pour favoriser la pratique de tous les sports (ambitions sportives à Bellegrave, développement des aménagement au COSEC et à Roger Vincent 2, pratique en toute liberté au Bourgailh), mais aussi le respect des engagements pris en faveur du monde associatif et des bénévoles (Villa Clément V), des pratiques artistiques – musique, danse, théâtre – (Salle Le Royal) ainsi que la volonté de rénovation et de restructuration des équipements scolaires (Cordier et groupes scolaires).

En synthèse, et après l'année exceptionnelle 2017, on devrait connaître en 2018 un niveau d'investissement une nouvelle fois élevé estimé à 15 M€ avec :

Construction du complexe sportif de Bellegrave : 4,6 M€

Restructuration et extension des écoles Jean Cordier : 2,2 M€

Construction de La Maison des Associations (Villa Clément V) : 0,6 M€

Extension du hall des sports Roger Vincent 2 : 0,3 M€

Extension-réhabilitation du COSEC de Saige : 1,7 M€

Aménagement de la forêt du Bourgailh et liaison vers le zoo : 2,8 M€

Rénovation de la salle du Royal : 0,4 M€

Rénovations des groupes scolaires : 1,2 M€

Attribution de compensation d'investissement : 0,9 M€

Ces dépenses d'investissement seront financées par les cessions d'immobilisations votées en conseil municipal lors de l'année 2017, des subventions d'équipement, un FCTVA important basé sur les dépenses d'investissement 2017 et l'autofinancement. Il n'est pas envisagé de recours à l'emprunt en 2018.

*Le taux moyen de la dette est en baisse à 2,18 %. L'encours est sécurisé sur des taux fixes.*

*Nous avons réalisés 2 emprunts en 2017 pour 10,5 M€ à des taux très favorables (1,2 %) qui impacteront les annuités de la dette qui se situera à 1,5 M€ en 2018.*

*Enfin, le ratio de désendettement du compte administratif 2017 sera de 3 ans alors que le plafond légal fixé par la loi de programmation des finances publiques est de 12 ans.*

*En 2013, l'encours de la dette se situait à 10,5 M€, en 2014 à 9,8 M€, en 2015 à 9,9 M€, en 2016 à 9,1 M€ et en 2017 à 18,8 M€.*

*Ce qui établit le ratio de désendettement qui figurera au compte administratif de 2017 à 3 années. C'est à dire qu'il nous faut trois ans d'autofinancement pour rembourser l'intégralité de notre dette. Ce qui est très, très inférieur à ce que la Loi de programmation des Finances publiques fixe comme objectif maximal puisque c'est fixé à 12 années. Nous figurons parmi les 3 ou 4 communes les plus vertueuses de la Métropole. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SARRAT** qui déclare : « *Huit mois après l'élection d'Emmanuel MACRON à la Présidence de la République et l'arrivée de la République en Marche, les effets du Big Bang électoral sont loin d'être terminés. Dans son programme, le candidat MACRON avait proposé une nouvelle politique et disait qu'elle serait mise en place. Qu'elle serait ni de gauche, ni de droite, hors maintenant, on découvre qu'elle est à la fois de droite et de droite. Une politique essentiellement destinée à aider les plus riches et qui méprise les pauvres. Des exemples concrets pour étayer mes propos : baisse de l'impôt sur les sociétés de 33,3 % à 25 %; suppression de l'ISF sur les valeurs mobilières, transformation du CICE en allègement direct des charges, et en contrepartie : les ordonnances et la casse du Code du travail, l'annonce de la sélection à l'université, l'état d'urgence dans la loi, la société de vigilance, les cadeaux fiscaux aux patrons, la suppression de l'ISF, la Flat tax de 30 % sur les revenus financiers, la hausse de la CSG, la baisse des APL, la casse du logement social, le durcissement de la politique migratoire, la mise sous contrôle de l'audiovisuel public, les pressions sur les journalistes, le grand bond dans le passé pour l'école, la reprise en main du Parlement, la mise à nu des communes et de territoires et, cerise sur le gâteau, le plan de suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires dans le pays.*

*Pourtant d'autres possibilités de politiques sont offertes. Le dernier rapport de l'OXFAM révèle qu'en 2017 nous avons connu une accélération de la sur accumulation capitaliste puisque nous comptons plus de 2 000 milliardaires sur toute la planète contre près de 1 800 en 2016. 42 personnes dans le monde détiennent autant que la moitié de l'humanité la plus pauvre. La France a le record d'Europe des dividendes versés aux actionnaires et les derniers bilans des entreprises du CAC40 vont en ce sens. Une même politique qu'auparavant est engagée. Politique d'austérité qui fragilise les plus pauvres et qui condamne les collectivités à freiner leurs programmes et de ce fait à ne pouvoir répondre à la satisfaction des besoins de leurs administrés.*

*L'actuelle majorité repose sur un socle électoral fragile tant les législatives de 2017 ont été marquées par une abstention record. Mais le mécontentement est toujours important et les derniers résultats électoraux dans les partielles de ce week-end confirment la non adhésion de la population à cette politique.*

*Dans le domaine social, force est de constater que les personnels pénitentiaires et ceux des EPHAD ont manifesté leur mécontentement dernièrement.*

*La suppression de la taxe d'habitation, mesure particulièrement démagogique, ne saurait être la caution car beaucoup d'interrogations demeurent sur les moyens qui seront donnés aux collectivités. On sait que l'État présente un profond déficit et nul n'est dupe pour comprendre qu'un nouvel impôt remplacera la taxe d'habitation. Les dernières déclarations de la ministre en témoignent même si elles ont été démenties quelques jours après.*

*Face à cela une autre politique est possible. Pour rappel, à l'élection présidentielle, le candidat Jean-Luc MELENCHON, que soutenait mon parti, a atteint la deuxième place dans le département et notamment à Pessac. Ce qui conforte dans l'espoir qui était proposé aux concitoyens qui partagent ses idées.*

*Pour la partie sur les orientations budgétaires pour Pessac, je laisserai Sébastien SAINT-PASTEUR s'y attarder. Mais je terminerai en m'étonnant sur le devenir de nos personnels.*

*Lors de la présentation de vos vœux, vous avez loué leur travail, - ce qui au demeurant est louable – en leur demandant de continuer à faire des efforts. Mais cela fait des années qu'ils font des efforts dans tous les domaines. Vous avez annoncé qu'au cours de votre mandature vous alliez supprimer 50 emplois. Où en est-on ? Je m'étonne quand je vois que de nouveaux emplois sont créés à la Police municipale. Est ce que c'était le service le plus prioritaire ? Quand on connaît toutes les difficultés que rencontrent nos administrés notamment dans le domaine social. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *L'exercice suppose de partir d'un contexte général et je faisais confiance à Didier pour broser le tableau de ce qui s'est passé depuis la dernière élection présidentielle.*

*Pour en revenir aux éléments que vous avez présentés et qui concernent directement le budget, à savoir une dotation globale de fonctionnement qui ne devrait plus baisser, une suppression progressive de la taxe d'habitation et surtout un nouveau cadre législatif avec cette contractualisation imposée aux plus grosses collectivités. Imposée parce que si elles ne rentrent pas dans la contractualisation, il y a tout un programme de sanctions qui est prévu.*

*En fait, les efforts demandés par l'État aux collectivités pour qu'elles participent fortement à la réduction du déficit public – qui est surtout celui de l'État – ne datent pas de la période 2013 et jusqu'à 2018 que vous rappelez dans le rapport. Que vous avez rappelé oralement plusieurs fois en insistant sur ce que la baisse des dotations de l'État représente pour Pessac et qui est important. Ce n'est pas ce que je conteste. Les autres collectivités en sont frappées aussi, le Département au premier titre également, la Métropole. Mais vous vous souvenez certainement que les premiers gels de dotations ont de toute façon commencé avec Nicolas SARKOZY.*

*Sur l'effort des collectivités, juste un chiffre, et je sais bien qu'il y en a déjà eu beaucoup, elles participent à 9,3 % de la dette publique pour l'année 2016. L'essentiel du déficit et de l'endettement demeure l'État. Pourtant là, le Gouvernement a trouvé une nouvelle façon d'imposer la poursuite des efforts aux collectivités par le biais de cette contractualisation. Il faut pour les collectivités arriver à atteindre cet objectif d'économiser 13 milliards entre 2018 et 2022. La contractualisation concerne les plus grandes collectivités. Je n'ai pas trouvé de chiffres très solides. Cela fluctue entre 320 et 340. Quoiqu'il en soit pour l'instant Pessac ne fait pas partie de ce cercle-là.*

*Vous l'avez rappelé la vraie contrainte c'est qu'il va falloir respecter un ratio d'évolution des dépenses de fonctionnement de 1,2 % par an. Pour le moment, peu de collectivités le respectent. Il y a des sanctions financières que je ne détaillerai pas. Il y a un bonus financier qui existe mais qui est une possibilité visiblement pas très séduisante. Le respect de la trajectoire de rester à 1,2 % par an peut donner accès à une majoration de dotation de soutien à l'investissement local. Le mot « peut » n'apporte aucune certitude. Derrière cela ce qui se joue, vous l'avez d'ailleurs pointé autour de la taxe d'habitation, c'est quand même la question de l'autonomie des collectivités, de leur rôle. Vous avez l'air assez confiant sur le fait que, malgré la suppression de la taxe d'habitation, il y aura une forme de restitution vers les communes qui préservera leur autonomie fiscale. On n'en sait rien. C'est vrai en tout cas que le cadre de la contractualisation apparaît plus comme une grosse centralisation de l'État qui s'esquisse par ailleurs dans certains domaines.*

*On peut sans doute comprendre qu'avec des dépenses de fonctionnement qui finalement arrivent à 59,2 M€, à cause de la dépense exceptionnelle liée à la fraude de Bellegrave, on est juste en dessous de la barre des 60 M€ fixée par l'État pour la contractualisation. Nous en sommes dispensés cette année donc avec l'avantage qu'on n'a pas cette contrainte du regard du Préfet pour vérifier où nous en serons. Même si ce que vous avez présenté globalement nous permettrait sans doute de rentrer dans l'épure.*

*J'ai déjà parlé de la taxe d'habitation. Il reste donc les interrogations sur quelle refonte plus globale de la fiscalité locale.*

*J'en viens à la situation de Pessac. Il y a un ensemble d'éléments favorables qui ne bénéficient pas qu'à Pessac. Il y a quelques indicateurs économiques classiques qui sont plutôt en amélioration. Localement on continue à avoir des bases dynamiques pour les impôts et on a un produit de la fiscalité directe des impôts qui continue à augmenter,*

même sans augmentation des taux. Vous n'avez pas besoin de recourir à ce levier fiscal puisque de toute façon en 2014 la fiscalité directe a rapporté 39,5 M€ et en 2018 vous prévoyez 42,7 M€. Bordeaux Métropole prévoit aussi une stabilité fiscale. Mérignac y est depuis plus de 8 ans. Cette façon de faire est assez malgré tout partagée sur la métropole. Il y a aussi les droits de mutation perçus sur les ventes immobilières, aussi bien sur du neuf que sur de l'ancien. Cela reflète bien un dynamisme de l'immobilier sur Pessac. Là-aussi entre 2014 et 2017, Pessac a quand même gagné 1 M€ en plus pour parvenir à 3,1 M€. J'avais prévu de dire mais vous m'avez précédée qu'effectivement ces droits de mutation bénéficient aussi à d'autres collectivités. C'est effectivement le cas du département de la Gironde puisqu'il attire de nombreux nouveaux habitants chaque année, 18 à 20 000 habitants en plus, dont une bonne partie vient sur la métropole. Vu les coûts et les difficultés de logement sur la métropole, les droits de mutation sont forcément dynamiques en Gironde. Ceci étant le vice-président aux Finances a fait comme votre propre service des Finances et il est d'une très grande prudence sur ces droits de mutation puisqu'il est difficile de prévoir avec certitude ce qu'il en adviendra.

Par rapport à ces recettes, qui ont aussi des aspects conjoncturels que vous partagez avec d'autres collectivités, passons plutôt aux dépenses qui sont davantage vos choix propres et vos priorités. C'est là au passage où une dimension réellement participative du budget qui ne serait pas juste d'octroyer une somme pour financer des projets citoyens amènerait peut-être des formes de débat sur telle ou telle priorité. Je ne sais pas si les Pessacais ont envie plutôt d'investir dans la Police municipale ou dans tel ou tel équipement.

Donc, vous avez souligné l'augmentation de la masse salariale, 1,4 % en 2018, bien sûr parce que vous maintenez les promotions. Tout cela malgré la mutualisation avec Bordeaux Métropole et l'arrêt des ateliers éducatifs. Peut-être parce qu'on en est au stade du débat d'orientations budgétaires, j'ai trouvé, malgré l'avalanche de chiffres qu'on a sur certains aspects, que sur d'autres on en avait peu et notamment pages 6 et 7 du rapport, on ne connaît pas trop les marges financières dégagées suite à la nouvelles organisation des rythmes scolaires.

Du coup, j'ai juste trouvé une interview de vous, Monsieur le Maire, en septembre à la rentrée sur France Bleu Gironde, où vous aviez déclaré une économie nette de 800 000 à 850 000 € par an. Mais comme je ne sais pas non plus ce que vous allez réinvestir dans les mercredis matin, ça permet de savoir difficilement ce que cela vous donne comme marge de manœuvre.

Concernant la police municipale, je vous ai écouté. Vous avez déjà doublé les effectifs par rapport aux effectifs de départ. La brigade de soirée va augmenter. Je ne sais pas combien de personne vous souhaitez recruter et quel budget global vous allez y consacrer.

Pour les équipements sportifs, on commence à voir se préciser les dépenses de fonctionnement pour Bellegrave et les deux postes ETP qui, si j'ai bien compris, seront sur d'autres postes.

Sur les dépenses d'investissement, elles sont listées et on voit une série de priorités où, peut-être hormis la Forêt du Bourgaill, je sais que Bellegrave était dans les coups de projecteur du rapport de développement durable, mais enfin le lien direct c'est le vivre ensemble, la solidarité, l'épanouissement des individus, etc. mais l'aspect purement écologique saute moins aux yeux.

Vous vous êtes félicités des 17 M€ de 2017 mais vous savez bien que Bellegrave pesait pour 9 M€ donc presque la moitié. Et sur les 15 M€ en 2018, ce sera de nouveau Bellegrave pour 4,6 M€. Ça reste quand même le poids lourds de vos investissements. Je regrette, puisque je mentionnais la lisibilité écologique du budget, qu'il n'y ait plus la lisibilité de ce qui était octroyé dans le passé à ce que nous appelions un Plan Patrimoine durable. Je croyais que vous vouliez donner de la visibilité à un plan de maintenance. Donc nous avons une enveloppe d'à peu près 1 M€ qui se répartissait sur l'éclairage public. Et ce Plan Patrimoine durable qui était issu d'une série de diagnostics et qui venait en plus de ce qui se faisait en terme de travaux courants dans les écoles. En début de mandat, vous montriez ce que devenaient ces enveloppes et celle de l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées mais là ce n'est pas repris.

Dans ce débat d'orientations budgétaires, on a eu tout à l'heure les discussions sur la

mutualisation mais finalement les aspects budgétaires liés aux priorités de Bordeaux Métropole qui du coup sont très liées à celles de Pessac puisqu'on a beaucoup mutualisé, n'apparaissent pas très nettement. Alors Bordeaux Métropole rentre évidemment dans le cadre de la contractualisation et devrait respecter le ratio. C'est encore à évaluer en conseil métropolitain. Globalement, il y a aussi des décisions prises par Bordeaux Métropole qui impacteront bien entendu les Pessacais quelque soit la pause fiscale qui a lieu à Pessac, comme par exemple, les transports où il y aura une augmentation de 3 % en moyenne. Ensuite, il serait certainement possible à un niveau national, puisque vous devez avoir votre place dans l'association des Maires de France, de plaider pour d'autres leviers fiscaux. On sait que le prix de la tonne Carbone prélevée sur les industrie qui sont les plus émettrices de gaz à effets de serre, les plus polluantes, va continuer à augmenter. On a aussi la taxe intérieure de consommation notamment sur les produits d'origine pétrolière qui va rapporter plus. Là, quand même, il y aurait des marges de manœuvre que les collectivités pourraient demander au Gouvernement de reverser un peu plus vers les communes et pourquoi pas vers les efforts qui sont faits pour la transition écologique sur nos territoires. Pour le moment, il n'y a pas cette notion d'une redistribution qui serait liée aux efforts que les territoires font dans ce domaine. On est juste sur la surveillance des dépenses de fonctionnement.

Je reviendrais sur l'exercice de transparence que devrait représenter tout ce qu'on peut présenter à la fois dans ce débat et plus tard sur le budget primitif. Il est clair que ce n'est pas facile, que ça passe certainement par des tas de mécanismes pour essayer d'associer les citoyens à mieux lire le budget, mieux le comprendre. Pas simplement de la communication descendante. Je me permets quand même de vous signaler, ce que vous avez certainement vu passer à la fin de l'année, qui est l'initiative du Département de mettre en ligne une interface Open Data, en français Données libres, sur son site et qui présente des éléments budgétaires. Je ne dis pas que c'est entièrement accessible à tous les citoyens. Il faut cliquer pour y aller mais un certain nombre de citoyens qui ne sont pas victimes de la fracture numérique peuvent y aller et il y a au moins un effort pour rendre cet ensemble de données à la fois accessible et expliqué. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Le débat d'orientations budgétaires n'est pas qu'une simple obligation légale. Il permet de dessiner la vision d'une équipe municipale sur l'année à venir concernant les recettes attendues et les dépenses prévues par la commune. Il permet également une meilleure information des élus et de nos concitoyens. L'information qui est donnée nécessite d'être recoupée, vérifiée et je parle sous le contrôle de Messieurs les journalistes, les faits sont sacrés, les commentaires sont libres.

Pour ma part et au nom de mes collègues du groupe des élus engagés pour Pessac, je me contenterai de rester factuel et de commenter ces faits à l'aune du texte qui nous est soumis.

Préalablement, nous tenons à remercier les services et les agents de la Ville qui ont rédigé ce document. Il se caractérise par la qualité de sa construction et le souci qui a été apporté à sa lisibilité. Nous sommes très attachés à la transparence de l'action publique et ce document énonce un nombre important de données qui concourent à la bonne compréhension du contexte budgétaire dans lequel va évoluer la Ville de Pessac. Un travail de qualité car comme souvent beaucoup d'inconnues demeurent dans les équations budgétaires.

Il faut naturellement évoquer la question de la suppression de la taxe d'habitation. Je crois que nous pouvons tous nous rejoindre sur le bien-fondé de cette suppression. Cette fiscalité adossée à des bases locatives anciennes et non réévaluées conduisait à des inepties et à de véritables injustices. En termes de fiscalité locale, vous me direz qu'il y a encore plus baroque mais la suppression de cet impôt est une bonne chose.

A 80% de la population concernée dont une partie bénéficiait déjà d'une exonération ou payait une TH à taux 0 (25% des foyers à Bordeaux par exemple), ce sont 10 milliards d'euros à trouver pour compenser cette exonération selon les fourchettes basses. A un niveau d'exonération total soit 100% des foyers, ce sont 22 milliards d'euros. Sachant que l'État s'est engagé à compenser à l'euro près, il semble intéressant de prendre quelques

points de comparaison pour savoir ce que représente 22 milliards €. C'est par exemple près de 3 fois le budget du Ministère de la justice, plus que le budget alloué à la sécurité qui se chiffre à 19 milliards €. En terme de recettes, le rendement de la taxe d'habitation équivaut quasiment à celui de l'impôt sur les sociétés qui est de 25 milliards €. Ce n'est pas une peccadille et on peut être inquiet sur la capacité de l'État à compenser à travers ses seules économies de gestion.

Quand à l'évolution des bases, nous verrons ce qu'il en est, mais l'histoire des compensations de l'état nous pousse à la plus grande prudence, sinon à une certaine méfiance.

La taxe d'habitation représente donc une recette importante, un tiers en moyenne pour les communes. Nous jugerons aux faits, mais penser que les économies de gestion de l'État suffiront à combler cette suppression et qu'elles seront faciles à trouver, me semble quelque peu utopique. Les besoins sont forts d'une intervention accrue de la puissance publique dans de nombreux domaines, je ne retiendrai que la dépendance avec la grève des EHPAD ou celles des établissements pénitentiaires. De là à penser qu'elle sera remplacée par un impôt plus juste, je n'oserai reprendre les termes de Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur.

Cette réforme porte aussi un affaiblissement de l'autonomie des collectivités locales. Derrière ce vocable un peu sommaire, c'est tout simplement des visions de l'action publique qui se confrontent. Décentralisation contre concentration, démocratie locale contre administration centralisée. Mais je pense que l'évidence est telle qu'il n'est nul besoin de s'appesantir là-dessus. Sinon de voir un retour en arrière par rapport à un long processus initié quelque soient les sensibilités politiques de décentralisation et donc de recherche d'une plus grande démocratie locale dans notre pays.

Les enjeux nationaux sont également importants concernant la contractualisation à laquelle Pessac échappe de quelques centaines de milliers d'euros. Il aurait été intéressant Monsieur le Maire, de disposer des éléments énoncé en page 3 : critères de croissance démographique, critère de richesse de population et critère effort passé en fonctionnement car il n'est pas impossible que nous soyons dans la cible dès l'année prochaine. Le tableau présenté en page 11 prendrait dès lors tout son sens.

Là aussi de longs débats seraient possibles mais considérant que Pessac n'est pas concerné, je me limiterai, Monsieur le Maire, à vous demander de bien vouloir nous adresser ces éléments afin que nous disposions du bon niveau d'informations.

Si nous revenons au niveau local, nous souhaitons vous faire part également de notre inquiétude quant à la stratégie que vous déployez et sa cohérence. Il est écrit en page 10 « Le montant des investissements réalisés en 2017 approche les 17 M€ soit un niveau jamais atteint à Pessac. ». Je répète, un niveau jamais atteint. Vous avez parlé d'un niveau historiquement élevé.

C'est simplement faux puisque pour rappel, la Ville de Pessac a déjà investi 17,22 M€. C'était en 2005. Je vous invite à consulter le rapport de la Chambre Régionale des Comptes publié le 19 octobre 2007 pour le constater par vous-même.

Faut-il rappeler que l'effort d'investissement doit se mesurer à l'aune du budget total de la collectivité et qu'il était donc bien supérieur en part relative à celui que vous présentez comme record.

Un peu d'humilité dans les termes choisis aurait permis d'éviter cette inexactitude.

Si nous prenons maintenant le site du Gouvernement dédié aux collectivités locales et à leurs comptes. Que constatons-nous en matière d'investissement.

De 2010 à 2014, puisque l'historique remonte à 2010 sur ce site: une moyenne supérieure à 12 M €. Sur les deux premières années de votre mandat, nous constatons une baisse de près de 20% des dépenses d'investissement avec l'année dernière 9,236 millions €.

La réalité, une nouvelle fois met fortement à l'épreuve vos déclarations, et la situation bien décevante en comparaison des travaux aux accents quasi-rooseveltien que nous a décrit votre adjoint.

Bien entendu, l'investissement sera à la hausse sous l'impulsion de Bellegrave, mais nous constatons que le projet aura absorbé plus de 80% des crédits d'investissement en 2017 sur l'ensemble des projets faisant l'objet d'une autorisation de programme et tendra vers

40% pour 2018. Se pose la question de la dimension de cette salle, pouvant aller jusqu'à 1500 places et nous ne sommes pas surpris que vous envisagiez de rechercher des programmations sportives par un prestataire extérieur comme vous l'énoncez en page 9. La qualité des clubs sportifs pessacais n'est évidemment pas mise en question. Ils sont évidemment remarquables quant à leur capacité à réunir un large public pour leurs compétitions mais 1 500 personnes c'est tout de même beaucoup. Beaucoup car en même temps, si je puis me permettre, la croissance scolaire est soutenue avec une prévision à 6 000 élèves en 2020. Peut-être qu'un investissement plus soutenu en faveur de nos élèves aurait été plus opportun ? C'est votre choix nous le regrettons. J'en profite pour vous préciser que je n'ai toujours pas reçu les éléments relatifs à cette projection que vous vous étiez engagé à me communiquer lors du conseil du 9 octobre.

Je profite de cette référence aux questions éducatives pour noter que vous escomptez faire des économies grâce à la réforme des rythmes scolaires puisqu'il est écrit en page 8 « Le nouveau projet de rythmes scolaires se caractérise par une rationalisation des services proposés – qui s'accompagne d'une diminution des dépenses ». Nous regrettons ce choix sur l'éducation.

Mais ce DOB contient bien un record, Monsieur le Maire. Pas le record du niveau d'investissement, ce DOB nous dévoile bien un record dont je n'ai pas trouvé de précédent dans mes recherches mais je suis à votre écoute pour me rectifier si je suis dans l'erreur.

Ce record, c'est celui des cessions immobilières. Deux lignes en page 11 sommairement énoncées dans ce rapport mais que nous avons eu l'occasion de commenter lors d'un précédent conseil. Alors même que nous trouvons dans cette cession la raison principale de l'effort d'investissement dont vous vous glorifiez.

11 millions d'euros ! Soit plus que l'investissement moyen consenti sur vos deux premières années de mandat.

C'est donc en vendant une partie du patrimoine commun pessacais que vous vous donnez les moyens de vos ambitions. Nous avons déjà fortement contesté ce choix mais il me semble pertinent de rappeler les propos tenus lors du débat d'orientations budgétaires de l'année dernière. Je vous invite à vous référer au compte rendu du conseil municipal du 6 février 2017 pour en vérifier l'exacte teneur : « J'en profite pour dire que le projet de reconstruction du commissariat sur une partie du terrain du stade Jean Cordier est réactivé par la Préfecture. Il n'a pas encore fait l'objet d'un arbitrage national mais d'ici l'été ce sera fait pour une décision en 2017. C'est ainsi que nous aurons le plaisir et la satisfaction de compter sur un commissariat à la hauteur du service public qu'il est sensé abriter et qui aujourd'hui est bien mal logé dans ses locaux actuels.

Sur ce terrain-là, nous espérons également pouvoir accueillir le Pôle Territorial Sud afin de les unifier dans leur implantation et de les installer à proximité des autres services publics et municipaux. Ce qui permettrait d'avoir une synergie et une facilité d'accès pour l'ensemble des citoyens et de ceux qui y travaillent avec la proximité des moyens de transport. »

Ces propos, Monsieur le Maire sont les vôtres, à la virgule près. La promesse que vous faisiez était celle d'un nouveau commissariat et l'espoir d'un pôle de service public plus accessible et plus central pour les pessacais. Le résultat que nous allons constater : 14 000 m<sup>2</sup> de logements, une énième opération immobilière et la Ville de Pessac qui perd une partie de son patrimoine commun.

Comprenez Monsieur le Maire que nous nous permettons de nous interroger une nouvelle fois tant la réalité semble changer d'une année sur l'autre.

Concernant les dépenses, maintenant, vous vous attardez sur les rythmes scolaires, j'en ai parlé et nous regrettons ce choix. Je passerai sur les coûts de fonctionnement liés à Bellegrave et à la forêt du Bourgaillh et je m'attarderai un peu plus sur la sécurité quand on voit l'effort que vous réalisez sur les effectifs de la police municipale. Sud Ouest du 17 novembre 2017 parlait d'un doublement des effectifs. Nous ne pouvons que nous étonner que vous ayez vendu le site que vous nous disiez destiné à accueillir un nouveau commissariat. Je salue le travail de la police, de médiation, de prévention. Je tiens à témoigner le plus profond respect pour ces agents qui réalisent des tâches essentielles et souvent délicates. Mais il ne faut pas faire l'économie d'une évaluation de ce choix

politique. Vous parlez d'une hausse de 58% des opérations tranquillité absence, des opérations de lutte contre les cambriolages. Peut-on dire que cet effort a permis de mieux contenir qu'ailleurs les hausses de cambriolage alors même que c'est une priorité affichée par le Préfet et que les atteintes aux biens ont progressé de près de 9% en Gironde en 2017 ? N'existe-t-il pas une tentation à travers ce choix pour la police nationale de se reposer sur une police municipale aux moyens plus importants et dont les capacités d'actions sont différentes ? Je ne l'affirme pas, mais je m'interroge. Compte-tenu du choix effectué et de son ampleur, peut-on se passer d'outils d'évaluation objectifs ?

Nous regrettons également la stagnation du budget consacré au CCAS qui retrouve son niveau de 2016. Une stagnation alors que des indicateurs informels nous alertent. Le responsable des Restos du cœur de Pessac déclarait en novembre dernier à Sud Radio "On est en très forte progression par rapport à l'an dernier. À la même époque, on avait 64 familles inscrites. Aujourd'hui, on en a 158 ou 159 ». Je pourrais citer le rapport statistique annuel du Secours catholique en Gironde et le fait que Pessac n'est pas étrangère à l'évolution du nombre de familles monoparentales, à l'émergence de nouvelles formes de précarité qui touchent notamment les plus jeunes et nos aînés. Pessac se distingue notamment par la jeunesse de sa population. Rien de spécifique également sur les femmes alors que le rapport Égalité Femmes/Hommes était présenté plus tôt. Elles représentent 57 % des allocataires du RSA, 82 % des emplois à temps partiel, 70 % des travailleurs pauvres selon le rapport du Haut Conseil à l'égalité publié en juillet dernier. Je salue naturellement les différentes interventions listées dans le DOB, mais on peut craindre à budget constant que les moyens soient insuffisants au regard des ambitions et de la tendance à voir la précarité changer et se développer.

Au final, Monsieur le Maire, un contexte national nouveau qui pousse à la prudence et en cela nous vous rejoignons, même si nous sommes assez dubitatifs sur les compensations. Une trajectoire locale sur laquelle nous ne contestons pas la matière brute, les données qui nous sont présentées. Mais un récit de cette trajectoire qui nous semble bien plus critiquable :

- un investissement qui n'aggrave pas l'encours de la dette car dopé à la cession immobilière et malgré tout, très concentré.

- malgré cette rentrée record, 11 millions d'euros je le rappelle, seule l'école Jean Cordier figure dans le tableau relatif aux autorisations de programme alors que nous vivons une hausse des effectifs scolaires importante

- une mutualisation sur laquelle nous sommes toujours dans l'expectative. Anne Marie TOURNEPICHE vous a maintes fois interrogé sans réponses claires de votre part mais nous constatons dans la page 6 du Rapport sur l'avancement de la mutualisation pour la Ville de Pessac - année 2017 que la méthode d'appréciation et la valorisation des « gains » de la mutualisation nécessitent d'identifier des indicateurs tant qualitatifs que quantitatifs. Un groupe de travail Ville de Pessac – Bordeaux Métropole va établir cette méthodologie dans le courant du premier trimestre 2018. En gros, aucun travail sérieux n'a été initié pour savoir si les économies étaient réelles.

- des regrets qu'il n'y ait pas d'efforts réels portés sur la solidarité alors que les besoins augmentent.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous tenons naturellement l'intégralité des sources et données auxquels ces propos se réfèrent et je vous remercie au nom du groupe des élus engagés pour Pessac de votre attention. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur MARTIN** qui déclare : « Au nom du Groupe Majoritaire, je voudrais dire quelques mots concernant les politiques qui sont mises en œuvre aujourd'hui à Pessac et qui vont présider à l'élaboration de notre budget 2018.

Comme on peut le voir dans le rapport, les finances de la Ville sont très saines et le compte administratif traduira des résultats excellents pour 2017. Un gros effort d'économie sur les frais de fonctionnement, un montant de mandatement des investissements jamais réalisé sur Pessac, pas d'emprunts en 2016 ni en 2018 (alors que nous sommes sur les exercices où sortent de terre le plus gros des équipements de la mandature) et un maintien des taux d'imposition.

Et à l'origine de ces résultats, il y a les efforts de tous les jours de tous les agents de la

collectivité.

*Ça c'est pour les finances. Regardons maintenant les équipements et les services offerts aux Pessacais.*

*Tous les week-ends, je passe 2 ou 3 heures à circuler dans Pessac pour aller voir les différents chantiers, les travaux en cours de voirie, de bâtiments de la Ville, d'espaces verts, pour regarder ce qui fonctionne bien ou ce qu'on pourrait améliorer.*

*Et qu'est-ce que je vois ? Je vois une ville qui se transforme, qui évolue pour permettre aux habitants de vivre mieux, où sortent de terre les bâtiments publics promis depuis très longtemps, parfois des décennies, je vois une Ville où tous les grands dossiers sont ouverts et la plupart des réaménagements lancés : le Pontet, le Centre-Ville, le Bourgailh, le Pôle Multimodal de l'Alouette, Saige, Bersol, le carrefour de l'Alouette, les Échoppes, le Campus...*

*Je vois, et nous voyons tous :*

*- une ville plus verte, avec sans cesse plus d'arbres (28 000 depuis le début du mandat), avec le projet du Parc de la Forêt du Bourgailh qui prend forme et qui attire déjà beaucoup de monde, avec des travaux et des extensions au bois des Sources du Peugue, avec bientôt une ferme photovoltaïque, avec encore plus de zones en EBC...*

*- une ville qui aime le vélo : + 15 % de liaisons cyclables en 3,5 ans et avec bien sûr la Maison du Vélo en centre-ville, en complément de celle du campus, et toujours en partenariat avec l'association Etu'Récup.*

*- une ville qui prépare l'avenir de ses enfants. L'Éducation, priorité du mandat, avec 1,2 M€ par an pour les travaux dans les écoles, soit plus de 8 M€ sur le mandat, avec aussi la rénovation et l'extension du groupe scolaire Jean Cordier, avec déjà 15 classes créées depuis le début du mandat.*

*- une ville qui n'a plus peur de son campus avec des liaisons douces créées en 2017, avec des études d'aménagements autour des stations Doyen Brus et François Bordes, avec à terme une rénovation de la bibliothèque universitaire.*

*- une ville qui n'a plus honte de son parc industriel, car elle sait que ces sujets sont pris à bras le corps par la municipalité, et je voudrais encore vous dire ici, Monsieur le Maire, toute mon admiration pour avoir obtenu la création de l'Opération d'Intérêt Métropolitain, avec la rénovation de Bersol et du campus, avec l'amélioration des déplacements, avec une enveloppe de près de 150 millions d'euros et surtout avec un objectif de création de 10 000 emplois en 15 ans. Alors, ça me fait sourire quand je vois que certains petits esprits écrivent que le Maire n'a pas d'ambition ou de vision pour Pessac et qu'il n'a pas de poids à la Métropole ! C'est très exactement l'inverse !*

*- une ville qui donne un nouveau souffle au sport pessacais, qui permet aux sportifs de bénéficier d'installations nouvelles ou rénovées : c'est le grand complexe sportif de Bellegrave, bien sûr, mais c'est aussi les tennis de Camponac, la rénovation de Roger Vincent 1, le COSEC de Saige, la Maison du Sport à Bellegrave. Et c'est en 2018 le démarrage des travaux d'extension de Roger Vincent 2. Et ce sera après demain la piscine Caneton, le projet Rugby, la rénovation des équipements de Romainville...*

*- une ville avec un rayonnement culturel toujours plus présent, avec par exemple la Grande Évasion et avec bien sûr l'inscription de la Cité Frugès au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Côté bâtiments, ça a été la rénovation de la bibliothèque Pablo Neruda, la création du kiosque Culture-Tourisme, d'importants travaux au Pôle Culturel de Camponac, et bientôt la rénovation du Royal, puis dans quelques temps, ce sera les locaux pour rassembler les Écoles de Musique à Camponac.*

*- une ville avec un urbanisme maîtrisé où on construit moins et mieux qu'ailleurs. Moins qu'aux alentours - il suffit de se promener à Mérignac, à Talence, à Villenave d'Ornon, au Haillan...- et où on construit mieux en grande partie grâce à la Commission des Avants Projets mise en place début 2017.*

*- une ville avec une vie associative toujours plus riche : des rénovations et agrandissements de plusieurs maison de quartier (Cap de Bos, Léon Blum, Monbalon) et cette année des créations de nouvelles maisons municipales à Toctoucau et à Compostelle, donnant à chaque association les moyens de son fonctionnement. Et bientôt ce sera la Maison des Associations sur le site de la Villa Clément V, et l'agrandissement de la maison*

*municipale du Monteil. Et je n'oublie pas la Maison du Combattant, entièrement rénovée en début de mandat.*

*- une ville plus solidaire aussi, avec un certain nombre d'actions qui sont mises en place, avec un CCAS rénové, avec des animations pour les seniors et pour la petite enfance, avec Octobre Rose, avec bientôt une Maison du Secours Populaire...*

*- une ville plus solidaire encore, avec la rénovation du quartier de Saige après celle d'Arago, avec la réflexion sur les centres sociaux, la mise en place du projet du centre social Arago La Châtaigneraie.*

*- une ville plus joyeuse avec plus d'animations, avec un 14 juillet plus festif, avec en 2017 la soirée pour les 30 ans de l'appellation Pessac-Léognan, avec un carnaval et des fêtes de Noël toujours renouvelées.*

*- une ville plus dynamique, plus à l'écoute de ses commerçants, avec plus de monde dans le centre-ville, avec plus de rotation pour les stationnements.*

*- une ville qui fait des efforts importants sur la sécurité, avec plus de moyens, avec la création d'une brigade de soirée, avec des effectifs qui seront multipliés presque par 3 sur le mandat, en partie pour pallier aux problèmes d'effectif de la Police Nationale.*

*- une mairie plus proche des habitants, avec les 4 adjoints de secteur, avec dans les mairies de proximité (près de 3 700 visites et 176 audiences en 2017), avec des réunions de concertation chaque semaine, avec le Maire en Direct chaque mois.*

*Et pour ce formidable résultat, il y a une équipe municipale extrêmement investie, sur tous les sujets et sur tous les fronts. Une équipe qui « vit la Ville », une équipe préoccupée sans cesse par le bien-être de ses habitants. Il ne se passe pas de semaine sans que je ne reçoive 2 ou 3 sms pour me signaler tel problème de voirie ou de signalisation, de chantier mal clôturé, de lampadaire en panne...et il ne se passe pas de jour sans que Stéphane MARI ne reçoive une ou plusieurs alertes concernant les accidents ou les interventions de pompiers qui ont lieu sur la Ville !*

*Mais ce résultat est surtout celui des agents, sans qui rien ne serait possible, des agents plus investis, plus heureux dans leurs missions, et plus fiers du magnifique travail qui est accompli.*

*Et je n'oublie pas bien sûr la Direction Générale dans son ensemble, une direction générale de très haut niveau, d'une compétence et d'une complémentarité que beaucoup de communes nous envient.*

*D'ores et déjà, on peut dire que ce mandat est réussi, et il nous reste encore 2 ans !*

*Les résultats sont là, les habitants sont heureux et ils nous le disent et c'est pour nous la meilleure des récompenses.*

*Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire, à commencer par achever ce qui est lancé puis à ouvrir de nouveaux chantiers. Mais avec ce travail qui se voit, avec l'ensemble des agents remobilisés, avec une équipe qui s'investit encore plus chaque jour et toujours sous votre direction éclairée, Monsieur le Maire, nous abordons cette seconde partie du mandat en étant tous plein de courage et d'énergie pour faire de ce mandat un mandat d'exception. »*

**Monsieur le Maire** répond : « Je vous remercie beaucoup pour tout ce que vous avez dit et même moi j'ai trouvé certains éléments excessifs. » puis il donne la parole à **Madame GAU** qui déclare : « Pour répondre à Monsieur SAINT-PASTEUR par rapport à la subvention qui effectivement est revenu à l'équivalent de ce qui était versé il y a deux ans mais avec 170 000 € en plus qu'on récupère car ils étaient consacrés à éponger un déficit de la M22. Donc on a un gain de 170 000 € pour élargir nos aides. Et je peux vous dire que nous avons élargi l'ensemble des activités. Vous le savez parce que vous êtes assez à l'écoute de tout ce qui se passe dans la solidarité et la lutte contre la précarité. Au niveau social nous avons beaucoup d'actions collectives qui sont partagées et aujourd'hui cofinancées. Ça a demandé un travail de l'ensemble des agents pour que nous puissions trouver des partenaires comme la MDSI, comme le Département qui cofinancent des actions collectives. Il y a EPI'SOL à qui nous consacrons 30 000 € de budget, ce qui est loin d'être négligeable, plus des lignes d'aides financières directes avec des actions collectives pour accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi, dans la lutte contre la précarité, contre le non-recours aux soins. C'est vrai que la précarité augmente, mais nous sommes là. Les agents sont sur le terrain et essaient de travailler en bonne intelligence

*avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels. En cela je salue le travail qui a été fait depuis 4 ans »*

**Monsieur le Maire** donne ensuite la parole à **Monsieur YAHMDI** qui déclare : « *Je vais juste revenir sur les questions de sécurité évoquées par Didier SARRAT. A un moment vous opposez intervention sociale et sécurité. Je voulais juste préciser qu'une grande majorité des personnes qui ont des difficultés sociales aujourd'hui ont de véritables besoins de sécurité. Penser que la sécurité servirait à une partie des Pessacais, c'est faux. Aujourd'hui la sécurité est un besoin. Le doublement des effectifs correspond véritablement à un besoin et ce sont souvent les personnes le plus en difficulté qui ont besoin d'une présence accrue au niveau de la sécurité. Les opposer, sans doute par position idéologique, ne fait pas avancer les choses.*

*Je trouve qu'il y a une incohérence lorsque vous dénoncez la vente de l'ancien stade Jean Cordier. On aura la chance d'avoir sur ce lieu la présence d'un bailleur social, DOMOFRANCE, et ce n'est pas négligeable. »*

**Monsieur le Maire** déclare : « *Je ne vais pas répondre à tout mais le débat est très intéressant, il permet de confronter des points de vue même lorsqu'ils semblent les moins bien établis.*

*Il est plus facile de recevoir avec équanimité les critiques parfois acerbes de l'opposition, y compris quand elles sont écrites, que de recevoir des compliments de sa majorité. Je suis moins habitué sans doute aux compliments. C'est plus difficile de les recevoir même si j'en apprécie la teneur.*

*Sur les différents sujets que vous avez abordés. Je ne reviendrai pas sur les différents aspects de politique générale qui d'ailleurs montrent une certaine divergence au sein même de votre groupe puisqu'au moment où Didier SARRAT dit que la suppression de la taxe d'habitation est purement démagogique, Monsieur SAINT-PASTEUR s'en réjouit. Donc, mettez-vous d'accord sur l'objet, on verra ensuite comment vous fonctionnez.*

*Quant aux évolutions de la DGF, Madame CURVALE nous disait que c'était sous Nicolas SARKOZY qu'elle avait été gelée. Oui, mais c'est sous François HOLLANDE qu'elle a baissé. Lorsque vous dites que le Département en a été victime. Oui, mais il n'a pas réagi de la même manière. Comme vous l'avez rappelé, le Département a également bénéficié et plus en proportion que la Ville de Pessac, de l'augmentation des droits de mutation. Ça n'a pas empêché le Département d'augmenter de 9 % son taux d'imposition. Nous nous avons augmenté de 0 %. Ce qui m'oblige d'ailleurs à expliquer très fréquemment aux Pessacais que ce qu'ils voient d'augmentation sur leur feuille d'imposition n'est pas du à Pessac mais au Département, car cette imposition pèse sur la même feuille d'imposition. C'est vous-même avec votre collègue Monsieur SAINT-PASTEUR qui l'avez voté. Et là c'est factuel, comme vous vous plaisez à le rappeler.*

*Concernant les efforts que l'État entend faire et entend nous faire faire. La différence notable, telle que je la vois en intention, entre le gouvernement actuel et le précédent, tient à deux éléments. Le gouvernement précédent a baissé les dotations aux collectivités et s'est exonéré du moindre effort. Ce qui fait que la dette a continué de progresser. Le gouvernement actuel gèle sous forme contractuelle les dotations aux collectivités et parallèlement entend s'appliquer à lui-même une cure d'amaigrissement. Pourquoi c'est indispensable. C'est totalement indispensable. Et il faut arrêter de penser que les dépenses peuvent toucher le ciel. Tout simplement parce que nous sommes sous l'épée de Damoclès des taux d'intérêt. Nous avons une dette publique qui représente une année de PIB. Peu importe de savoir d'où elle provient. Chaque Français est comptable d'une dette qui représente une année de production de la richesse nationale. La moindre augmentation des taux d'intérêt – et aujourd'hui nous empruntons à des taux extraordinairement bas – va faire de grandes coupes claires dans les politiques publiques en particulier en matière de redistribution lorsqu'il faudra payer la dette parce qu'on n'a pas le choix que de la payer.*

*La première chose, c'est de nous rendre à nouveau maître de notre destin, nous ne sommes pas maîtres de notre destin budgétaire à cause de la dette publique. C'est l'élément dont je veux que tout le monde soit parfaitement convaincu. Nous faisons notre part à Pessac. Je n'ai pas protesté quand Pessac a du faire des économies en matière de*

*dotation globale de financement parce que j'ai considéré que c'était un effort que nous devions consentir justement sur l'autel de cet assainissement des finances publiques générales. Lorsque je vois que l'État sous le précédent quinquennat n'a pas fait l'amaigrissement qu'il a imposé aux collectivités locales, je me dis que cet argent a été bien mal dépensé.*

*Je partage évidemment totalement ce qu'a dit Naji YAHMDI sur la priorité que nombre de Pessacais accordent à la sécurité. Monsieur SARRAT, je suis très étonné que vous qui êtes au contact des Pessacais et bien souvent des plus modestes dans les quartiers les plus modestes, vous puissiez dire que la sécurité n'est pas une priorité. Alors que l'essentiel des récriminations, des plaintes, des requêtes que j'ai pu recevoir l'an dernier au moment où la Police nationale était beaucoup moins présente sur le terrain, ne venait pas de Pessac Centre, de Toctoucau mais clairement des quartiers Politique de la Ville. De personnes qui en avaient assez de devoir subir des incivilités, pas de la grande délinquance, au quotidien. Je ne souhaite pas qu'il y ait une répression à tous crins, mais simplement que l'ordre soit respecté et maintenu. Il y a plein de sujets qui échappent totalement à notre compétence, en particulier en matière de trafic de stupéfiants. C'est un sujet national et un rapport récent sur la dépénalisation de la consommation de drogues douces devrait sans doute contribuer à libérer du temps policier tout en étant plus efficace sur la répression de cette consommation. En attendant, il convient que nous ayons une présence policière plus marquée dans l'ensemble des territoires et plus particulièrement là où les plaintes sont légions. Nos efforts doivent être redoublés dans cette matière-là.*

*Lorsque vous dites qu'avec les rythmes scolaires nous allons faire une économie de 800 000 à 850 000 €, ce n'est pas une économie qu'on va faire. Le coût net des rythmes scolaires est évalué aujourd'hui entre 700 000 et 850 000 €. Mais vu que l'abandon des rythmes scolaires continuera de nous obliger à consentir un certain nombre de dépenses en matière notamment de personnel qui a pu être embauché en son temps pour couvrir ces nouveaux besoins, ce seront des dépenses dont on ne pourra pas faire l'économie sous prétexte que nous abandonnerions d'un trait de plume l'organisation actuelle des rythmes scolaires. Déjà l'économie ne sera pas du même niveau. Par ailleurs, nous sommes en train de travailler notamment l'organisation du mercredi avec les représentants des parents d'élèves. Concrètement il y aura une demande d'accueil d'enfants le mercredi bien plus importante que celle que nous avons quitté en 2014 parce que des habitudes de fonctionnement sociaux, sociétaux ont été prises. On en va pas demander à ceux ou celles qui ont repris le travail le mercredi d'à nouveau l'abandonner pour garder leurs enfants. Dans ces conditions-là, nous aurons une demande qui s'adressera à nos structures d'accueil extra-scolaires bien plus importante. Tout cela aura un coût et un coût élevé. J'ai pris comme engagement, parce que la situation budgétaire de Pessac ne le nécessite pas, de ne faire aucune économie avec l'abandon des rythmes scolaires. J'ai dit que l'ensemble des économies liées à la suppression des rythmes scolaires serait affecté à des projets nouveaux en particulier fléchés sur la jeunesse. C'est notamment avec l'argent économisé qu'on pourra armer le mercredi. Des ateliers seront également conservés et nous aurons là-aussi des surcoûts par rapport à la situation qui existe.*

*Les efforts pour la Police municipale seront consentis aussi avec des économies sur les budgets de fonctionnement.*

*Vous m'appelez, Monsieur SAINT-PASTEUR – et je trouve que pour un jeune élu municipal vous en manquez un peu sans doute – à beaucoup d'humilité. Et vous citez à l'envie. Vous travaillez les dossiers. Simplement vous les travaillez comme un procureur, pas avec la volonté d'un juge d'instruction d'instruire à charge et à décharge, quitte à prendre un certain nombre de libertés avec la réalité décrite et avec les chiffres que vous mentionnez. Lorsque je dis que nous avons consenti en 2017 des investissements à une hauteur jamais atteinte sur Pessac, je confirme et je signe. Le rapport de la Chambre Régionale de Comptes dont vous parlez du 19 octobre 2007, dit qu'en 2005 ont été consentis des dépenses d'équipements de 15,66 M€ et c'est précisément avec ce chiffre qu'il faut comparer les 17 M€ et nous le ferons au niveau du compte administratif. Vous verrez que j'ai raison. Donc je maintiens le fait que ce niveau n'a jamais été atteint.*

*Maintenant, je n'existe pas parce que je dépense. La Ville de Pessac existe et fait bien son*

travail quand elle répond à un besoin. Les dépenses d'équipement qu'on fait répondent à des besoins adressés à la Ville de Pessac depuis de très nombreuses années, au moins depuis 2005. C'est à dire depuis la destruction de l'ancienne salle de Bellegrave en 2004. Depuis, l'ancienne majorité municipale avait promis de faire plusieurs projets de salle sportive qui ont tous été avortés. C'est vrai que vous avez dépensé un peu en investissement mais surtout en étude pour plus de 500 000 €.

Dans le même rapport, il est dit que si en 2005 il y avait eu 15,66 M€ de dépenses d'équipement, la moyenne annuelle entre 2001 et 2005 était de 9,8 M€ donc y compris les 15,6 M€ de 2005. Ce qui réduit considérablement la portée de ce que vous avez voulu démontrer. J'achèverai en disant que toutefois – c'est le rapport qui le dit – jusqu'en 2004 inclus, le niveau des dépenses d'équipement de la commune est resté très en-deçà de la moyenne nationale et malgré l'effort conséquent consenti en 2005, à hauteur de 275 € par habitant, elle n'a pu que se rapprocher du niveau médian des communes comparables qui se situe à 319 € par habitants. C'est la même source que celle que vous avez citée mais que vous avez citée de manière partielle et partielle.

Vous avez par ailleurs pensé qu'en mentionnant l'exemple du commissariat, vous pourriez illustrer le fait que nous aurions bradé les intérêts en matière de sécurité. Nous avons été en relation avec la Préfecture et avec le Préfet délégué à la sécurité qui a réactivé le sujet début 2017. Donc tout ce que j'ai dit effectivement à ce moment-là était dans les intentions de la Préfecture. Il nous a été demandé quelques semaines, ou mois plus tard, de pouvoir réaliser un montage dans lequel c'était la Ville de Pessac qui aurait construit le commissariat sur le foncier que nous avons, à la suite de la majorité précédente, réservé à titre gracieux pour cela, en prenant à notre charge l'implantation de l'ancien commissariat. Opération qui aurait coûté au bas mot 4 à 5 M€ à la Ville de Pessac. J'ai refusé. J'ai estimé que l'État devait avoir les moyens de sa politique.

Le montage de Mérignac ne fait pas peser 5 M€ sur la ville pour deux raisons. Je vous demanderai de lire y compris le Sud Ouest de ce matin. D'une part le foncier sur lequel le commissariat se fera est en partie métropolitain. Deuxièmement, il y aura sur l'ensemble du foncier, Métropole plus Ville de Mérignac, un double programme et un programme immobilier qui permettra d'équilibrer l'opération. Vous êtes les premiers à dénoncer l'urbanisation soi-disant galopante de la ville de Pessac mais quand il s'agit de Mérignac vous vous en contentez pleinement.

D'ailleurs dans ce domaine de l'urbanisation, cela ne vous a pas échappé au moins pour les conseillers métropolitains, lors du débat le 21 décembre dernier à la Métropole, nous avons pu avoir communication du rapport officiel sur le nombre de logements neufs livrés en 2016. A Pessac, ont été livrés 323 logements neufs. Le même nombre qu'à Bègles, avec une taille de ville légèrement différente. A Mérignac, c'est près de 830 logements qui ont été livrés, 2,5 fois plus qu'à Pessac. Pour monter que je ne prends pas des comparaisons que de l'autre côté de l'échiquier politique à Villenave d'Ornon c'est 780 et à Talence c'était 440. Quatre maires qui se sont exprimés sur l'urbanisme, qui ont vu les constructions s'épanouir de manière sans doute accélérée et peut-être effrénée. Ça n'est pas le cas à Pessac.

Sur tous ces sujets-là, face à la désinformation que vous manipulez en permanence, il y a des chiffres qui aujourd'hui sont disponibles.

Sur la contractualisation, vous dites Madame CURVALE que le chiffre n'est pas précis. On parle de 320 à 340 collectivités, tout simplement parce que l'État avait envisagé d'imposer la contractualisation pour toutes les collectivités qui avaient un budget de fonctionnement de plus de 50 M€. Si on faisait cela, on aboutissait à 340 collectivités. Comme maintenant le seuil est passé à 60 M€, bien évidemment le nombre a diminué.

Pour ce qui nous concerne, il nous est loisible de choisir ou non de contractualiser. Si j'avais l'ensemble des critères de contractualisation à ma disposition, Monsieur SAINT-PASTEUR, je les fournirai et j'en parlerai d'ores et déjà aujourd'hui. Ça n'est pas le cas. Nous avons eu il y a quelques jours un certain nombre de précisions complémentaires qui ne sont pas encore définitives sur la manière dont la contractualisation aura lieu. J'attends le retour des premières réunions de contractualisation avec les communes pour lesquelles c'est obligatoire, en particulier Bordeaux, pour me faire une opinion sur la manière dont les

choses peuvent se passer. La contractualisation ne sera consentie de manière volontaire avec l'État par la Ville de Pessac que si nous y trouvons un intérêt. Si le but est simplement de contractualiser sur un objectif de dépenses pour se voir sanctionné si nous n'étions pas exactement dans l'évolution des 1,2 %, je ne contractualiserai pas. En revanche, si il y a derrière une garantie, une sanctuarisation de notre DGF ainsi que cela semble être le cas, je commencerai à me poser la question et nous nous la poserons collectivement parce que nous aurons un débat. Je ne sais pas si ce débat aura lieu avant ou après un éventuel début de contractualisation parce que les calendriers sont en train d'être calés.

Sur le fait que le budget que nous présentons ne serait pas solidaire, Madame GAU a bien répondu et je souhaite apporter un autre éclairage. Celui de l'évolution de la précarité, voire même de la pauvreté. Sur Pessac, nous avons des quartiers Politique de la Ville qui ont été élargis, Arago en particulier, ou qui ont été restreints pour Haut-Livrac qui selon les critères de pauvreté ne justifiait plus de figurer dans les quartiers prioritaires à notre grand dam. Là-aussi c'est un gouvernement de gauche qui a décidé ça. Et nous héritons d'une situation à Saige en particulier où il y a une pauvreté qui s'accroît de manière colossale et pour laquelle aucune des majorités de gauche successives n'a décidée de s'inscrire dans l'ANRU. Aujourd'hui, le train de l'ANRU ne repassera pas. La rénovation urbaine qui est absolument indispensable aujourd'hui sur Saige, sera plus compliquée parce que nous ne pourrons compter que sur nos propres forces, celles de la Métropole et celles de DOMOFrance. Parce qu'aucun début de commencement de démarrage de réflexion sur l'inscription de ce territoire pourtant important, pourtant connu, de Saige n'a été fait sous les municipalités précédentes. Aujourd'hui le robinet est fermé.

Nous avons aujourd'hui un accroissement de la précarité, de la pauvreté qui est centré sur les quartiers Politique de la Ville. J'ai parlé de Saige je voudrais aussi parler d'Arago. Parce que quand on fait une rénovation urbaine comme celle d'Arago, centrée exclusivement sur les aspects architecturaux qui sont essentiels mais certainement pas suffisants, et qu'on ne dimensionne pas le centre social, sur lequel il n'y avait pas du tout de réflexion, et qu'on ne raisonne pas sur la densité associative du quartier. On crée ni plus ni moins que des bombes à retardement pour lesquelles la réponse ensuite forcément passe par du maintien de l'ordre et de la sécurité.

Très sincèrement, je ne comptais pas mettre le sujet sur le tapis mais par les outrances que vous avez manifestées, particulièrement Monsieur SAINT-PASTEUR, vous ne m'avez pas laissé le choix. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « Je n'espère quand même pas que vous avez considéré mes propos comme une outrage ? »

**Monsieur le Maire** répond : « Il est normal que vous n'en ayez pas conscience. »

**Monsieur SAINT-PASTEUR** reprend : « Donc, nous avons nos propres inconsciences respectives. Sur le niveau d'investissements qui a été celui de la ville de Pessac en 2005, il faudra aussi regarder en parts relatives du budget. Peut-être que cela permettra de tempérer. »

**Monsieur le Maire** déclare : « Vous trouvez de nouvelles justifications. Vous évoluerez dans le sens qui vous sera plus favorable et c'est de bonne guerre. Nous aurons ce débat au moment du compte administratif, si vous le voulez bien. »

**Monsieur SAINT-PASTEUR** répond : « Oui, bien sûr. Je n'ai pas la chance d'avoir un Directeur des Finances derrière moi pour m'épauler.

Concernant Saige, je laisserai peut-être Philippe DESPUJOLS compléter le cas échéant, mais il est difficile de mener plusieurs travaux de rénovation d'envergure dans le même temps. C'est clair qu'il y a eu des choses de faites sur Arago qui ont mobilisé énormément de financements, des financements européens. La question de l'ANRU on l'avait évoquée préalablement par rapport à la question de Saige. C'est vrai qu'il y a des éléments un petit peu inquiétants concernant notamment les capacités des bailleurs sociaux à mobiliser des crédits comme ils ont pu le faire par le passé.

Je ne reviendrais pas sur l'évaluation des politiques publiques en général et par rapport à la Police. Je n'ai pas remis en question le bien fondé de la Police et du travail qu'ils étaient en train de mener. Vous avez évoqué à juste titre la question des stupéfiants. Mais je pense qu'on ne peut pas faire l'économie d'une évaluation. Alors, je ne confierai pas cette

évaluation à Monsieur MARTIN parce que je le soupçonne de ne pas être très mesuré dans ces propos, parfois, lui aussi dans un autre sens. Mais globalement, ce dont je voulais témoigner, c'est clairement et je n'en démords pas, que les cessions immobilières qui ont été réalisées vous permettent d'avoir ce niveau d'investissement record en valeur absolue, peut-être pas en valeur relative. Et ça c'est quelque chose de sans précédent au niveau de la Ville de Pessac. Voilà pour une réponse concise. Il n'y avait pas d'outrages dans mes propos. Ce n'était vraiment pas l'objet de mon intervention. »

**Monsieur le Maire** répond : « Comme je le disais tout à l'heure j'ai plus de mal à accepter les louanges que les reproches. Donc je continuerai. » puis il donne la parole à **Monsieur SARRAT** qui déclare : « Tout à l'heure j'ai été mal compris. Bien sûr qu'il faut assurer la sécurité des citoyens. Personne dans cette salle ne va me contredire. Je disais simplement que la Commune n'a pas à se substituer à l'État. Je me suis mal exprimé.

Quand on entend qu'il y a 180 000 emplois de fonctionnaires, on peut se poser la question parce que parmi ces 180 000 emplois, il risque d'y avoir des effectifs de police. Je vous signale quand même que Bègles n'a jamais eu de Police municipale et ce n'est pas pour autant que la sécurité des Béglais n'a pas été assurée ces dernières années. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « Je trouve que vous poussez le bouchon un peu loin. Si je peux me permettre. Vous avez effectivement parlé de procureur, d'instruction à charge, d'outrances mais elles viennent aussi de votre côté, Monsieur le Maire. Vous avez ce ressenti par rapport à nous. Admettez qu'on puisse avoir le même ressenti.

Sur le plan factuel, et j'arrêterai là, sur Saige, vous parlez de l'ANRU. Moi, je prends à témoin les services. C'est important ce que je dis, parce qu'à l'époque, et je reprends l'argument de Monsieur SAINT-PASTEUR, effectivement il était difficile pour nous, mais pour vous ce serait exactement pareil, de mener à bien deux opérations de rénovation, l'une sur Arago et l'autre sur Saige. Ça ne veut pas dire pour autant que nous n'avons pas demandé à l'État, à l'époque d'être inscrits dans l'ANRU, comme vous dites. Mais l'État ne nous a pas suivis en estimant effectivement que ce n'était pas la priorité. »

**Monsieur le Maire** l'interrompt en disant qu'il est « preneur d'un courrier justifiant le refus de l'État d'inscrire Saige au programme ANRU. Si tel est le cas je reconnaîtrai que vous n'avez pas été suivi par l'État. »

**Monsieur DESPUJOLS** lui confirme que « cette démarche a eu lieu. Est ce qu'elle a été concrétisée... ? Je ne réponds que de ce que je peux répondre. Plaçons les responsabilités où elles doivent être, entre un adjoint et un maire. Je dis simplement qu'à mon niveau, en tout cas, je sais qu'il y a eu des discussions avec l'État sur ce point. C'est tout. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « Alors que je vous avais tout à fait concédé que les droits de mutation jouent leur rôle pour le Département, vous avez tenu quand même à tacler le Département sur sa fiscalité. Je dois vous avouer que, sur la part départementale de la taxe sur le foncier bâti qui est le seul levier fiscal dont dispose le Département, comme vous le savez, j'ai bien les montants de la part départementale mais pas exactement en tête pour Pessac. Dans un article, pour Bordeaux c'est au-dessus. Peut-être que pour Pessac c'est en dessous. Quoiqu'il en soit, oui c'est vrai, et à peu près tous les départements ont actionné en début de mandat une augmentation de la taxe sur le foncier bâti. Mais il reste que pour la Gironde on reste à 17,46 % qui restent très en-dessous d'une moyenne nationale à presque 19,5 %, que seulement 58 % des Girondins paient cette taxe sur le foncier bâti. Et encore une fois, de toute façon, c'est un seul levier fiscal avec des dépenses de solidarité qui explosent comme vous le savez bien. Je vous ai même rappelé que forcément en Gironde ça pèse puisqu'on a une augmentation du nombre d'habitants. En moyenne, c'était 4 € en plus. »

**Monsieur le Maire** répond : « Rassurez-vous, Monsieur SAINT-PASTEUR, je ne considère pas que ce que vous dites est outrageant. C'est peut-être outrancier mais ce n'est pas outrageant.

Je n'ai pas bien compris, Madame CURVALE, ce que vous avez dit sur le fait qu'à Bordeaux cela aurait augmenté. La part départementale est la même à Bordeaux, à Sainte Foy la Grande ou à Pessac. C'est le même taux sur tout le département. Si elle augmente à Bordeaux, elle augmente à Pessac.

*Je donne acte évidemment à Monsieur SARRAT de sa volonté de privilégier la sécurité et de dire que la sécurité doit avant tout être assurée par les services de l'État. J'en suis tout à fait d'accord. Et je suis d'accord aussi avec le fait que les effectifs de police nationale ont diminué et là pour le coup, avant le mandat précédent. Je pense que cela a été une erreur. Erreur que nous avons payée et que nous payons encore. Ce n'est pas 180 000 fonctionnaires qui seraient concernés par un départ volontaire, j'ai entendu 120 000. Il me semble que les emplois des missions régaliennes (Police, Justice et Armée) sont au contraire dans une perspective d'augmentation globale d'effectifs. Ça ne veut pas dire qu'il ne pourra pas y avoir de départs volontaires mais que les postes en général vont quand même augmenter.*

*Sur l'ANRU, Monsieur DESPUJOLS, je veux croire, et j'en suis convaincu, que vous avez été l'avocat de la rénovation urbaine. Si je comprends bien ce que vous avez dit, vous avez eu la responsabilité d'un adjoint et un maire a décidé autrement. Mais c'est le maire qui engage la Ville et une majorité et effectivement il a eu la responsabilité de ne pas inscrire, ou de ne pas demander l'inscription du quartier de Saige à l'ANRU et aujourd'hui nous le payons et ce sont les habitants qui le paieront et le payent très cher.*

*Sur les capacités à mener de front plusieurs rénovations, il y aurait eu au moins une amorce... Je le vois aujourd'hui en particulier avec l'œil métropolitain que j'ai de négociations des contrats de CODEV avec les 28 communes. Je vois que celles qui ont engagé une démarche ANRU, même si elle n'est pas financée par l'État, dès lors qu'elle était inscrite, ont la possibilité d'avoir des financements métropolitains ou européens qui ne sont pas aujourd'hui à la portée du quartier de Saige. C'est un vrai problème. »*

## **Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2018 de la Ville de Pessac.**

### **aff n°DEL2018\_037 : COSEC de Saige - Restructuration partielle et extension - Attribution des lots 8 et 10**

Lors d'une précédente délibération n°2017-115 du 3 avril 2017, 11 lots sur 13 ont été attribués concernant cette opération, les lots 8 « sols sportifs » et 10 « équipements sportifs » ayant été déclarés sans suite.

Une nouvelle consultation a été lancée le 18 octobre 2017 dans le cadre d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles 27 et 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et aux dispositions de l'article 36-II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés d'insertion par l'activité économique.

Le lot 8 « sols sportifs » comporte une tranche ferme (sols sportifs pour la grande aire de jeu hall des sports) et une tranche optionnelle (sols sportifs pour la salle de gymnastique).

L'exécution de ce marché prévoit en outre une clause sociale fixée à 42 heures de travail pour la tranche ferme et 13 heures pour la tranche optionnelle.

Le lot 10 équipements sportifs comporte une tranche ferme (équipements sportifs pour la grande aire de jeu hall des sports) et une tranche optionnelle (équipements sportifs pour la salle de gymnastique).

Le Groupe de Travail Marchés en sa séance du 7 décembre 2017 a procédé au choix des titulaires.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les attributaires suivants :

- Lot 8 « sols sportifs » : ST GROUPE SAS , ZAC Pioch Lyon 34160 Boisseron pour un montant de 139 110,75 € H.T dont 106 207 € H.T pour la tranche ferme et 32 903,75 € H.T pour la tranche optionnelle.

- Lot 10 « équipements sportifs » : NOUANSports, route de Valencay 37460 Nouans Les Fontaines pour un montant de 34 648,80 € H.T dont 33 000 € H.T pour la tranche ferme et 1 648,80 € H.T pour la tranche optionnelle.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2018\_038 : COSEC de Saige - Restructuration partielle et extension - Avenant n°1 au marché n°17008A**

Lors des séances des 26 septembre 2016 et 3 avril 2017, le conseil municipal a approuvé le projet de restructuration partielle et d'extension du COSEC de Saige, le plan de financement et l'attribution des marchés de travaux.

Lors de la séance du 9 octobre 2017, le conseil municipal a approuvé la passation d'un avenant de travaux n°1 pour l'entreprise R3S, co-traitant de l'entreprise MCE PERCHALEC, titulaire du lot n°2 (charpente bois) du marché n°17008B.

Lors de la mise au point des études d'exécution sur chantier et suite à l'expertise du bureau de contrôle de l'opération (cabinet ALPES CONTRÔLES), il a été demandé de réaliser un écran coupe-feu pour les éléments de charpente neufs du bâtiment en extension. Cette prestation est indispensable afin d'être en conformité avec le règlement de sécurité incendie.

Les travaux nécessaires représentent une plus-value au marché de l'entreprise MAB SUD OUEST, titulaire du lot n°1 (Démolition – Gros œuvre) du marché n°17008A, selon les conditions suivantes :

Montant initial du marché TTC.	316 031,88 €
Montant de l'avenant n°1 TTC.	6 498,00 €
Nouveau montant du marché TTC.	322 529,88 €

La plus-value s'élève donc à 2,06 % du contrat initial.

Le Groupe de Travail Marchés, en séance du 18 janvier 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°17008A avec la société MAB SUD OUEST.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2018\_039 : Achat de fournitures scolaires, matériel pédagogique, livres scolaires, papier de reprographie pour les écoles, accueils périscolaires et centres de loisirs - Attribution du marché**

Une consultation a été lancée le 13 octobre 2017 dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions de l'article 25-I-1° et 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum en application des articles 78 et 80 du décret sus-visé portant sur l'achat de fournitures scolaires, matériel pédagogique, livres scolaires, papier de reprographie pour les écoles, accueils périscolaires et centre de loisirs de la ville de Pessac.

Cet accord-cadre est conclu pour un an à compter de sa notification et peut être reconduit 3 fois un an pour une durée maximale de 4 ans.

Les fournitures seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires, des prix du ou des catalogues du fournisseur.

La commission d'appels d'offres, en sa séance du 18 janvier 2018 a procédé au jugement des offres et à l'attribution des marchés, répartis en 4 lots :

Lot 1 : Fournitures scolaires et travaux manuels

Lot 2 : Matériels pédagogiques

Lot 3 : Papier de reprographie

Lot 4 : Livres scolaires

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés suivants :

- Lot 1 (Fournitures scolaires et travaux manuels) avec la société Papeteries PICHON SAS, ZI Molina la Chazotte, 97 rue Jean Perrin, BP 315, 42353 La Talaudière Cedex pour un montant sans minimum, ni maximum.

- Lot 2 (Matériels pédagogiques) et Lot 3 (Papier de reprographie) avec la société LACOSTE SAS, 15 allée de la Sarriette, ZA St Louis, 84250 Le Thor pour un montant

sans minimum, ni maximum.

- Lot 4 (Livres scolaires) avec la société SE Librairie MOLLAT, 15 rue Vital Carles, 33080 Bordeaux Cedex pour un montant sans minimum, ni maximum.

Ces accord-cadre sont conclus pour un an à compter de leur notification et peuvent être reconduits 3 fois un an pour une durée maximale de 4 ans.

**Monsieur MARTIN** donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Vous présentez ensuite un autre marché qui est semblable sur du mobilier scolaire. On est sur des accords-cadres sans minimum ni maximum ce qui est tout à fait permis par le Code des marchés publics. Cependant, je voudrais savoir si les candidats ont pu avoir des éléments leur permettant d'estimer. Ne serait-ce que par comparaison avec d'éventuels candidats sortants qui se seraient de nouveau représentés. Du coup, si d'ailleurs ceux à qui on vote l'attribution sont les sortants ou si c'est des nouveaux.* »

**Monsieur MARTIN** répond : « *Il y a bien sûr une estimation qui est indiquée. Mais ça n'est qu'une estimation. Nous leur demandons de donner les prix pour un panier moyen en leur donnant les quantités approximatives sur les différents lots.* » puis il donne la parole à

**Monsieur MAGES** qui précise : « *Pour les fournitures scolaires et les papiers de reprographie, ce sont en effet les mêmes prestataires qui ont été retenus. Concernant le matériel pédagogique et les livres scolaires, ce sont des nouveaux. Savoir si c'était exactement comme la dernière fois ? Non, puisque le cahier des charges a un petit peu évolué. Il a aussi été pris en compte le PEDT et l'Agenda des Solutions durables pour l'impact des mobiliers sur la qualité de l'air avec les émissions de formaldéhydes qui ne l'était pas jusqu'à présent. L'avis des utilisateurs lors de la définition des besoins que ce soit en groupe de travail avec les écoles ou le service Qualité de vie de la DRH ont aussi été sollicités. Laurence MENEZO et moi-même avons été associés au cours du test fait avec les différents prestataires afin de soupeser les différents stylos pour avoir une commande de qualité* »

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°DEL2018\_040 : Achat de mobilier scolaire pour les écoles - Attribution du marché**

Une consultation a été lancée le 6 octobre 2017 dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions de l'article 25-I-1° et 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum en application des articles 78 et 80 du décret sus-visé portant sur l'achat de mobilier scolaire pour les écoles de la ville.

Cet accord-cadre est conclu pour un an à compter de sa notification et peut être reconduit 3 fois un an pour une durée maximale de 4 ans.

Les mobiliers seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires, des prix du ou des catalogues du fournisseur.

La commission d'appels d'offres, en sa séance du 18 janvier 2018 a procédé au jugement des offres et à l'attribution du marché.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché relatif à l'achat de mobilier scolaire pour les écoles de la ville de Pessac avec la société DELAGRAVE SA, Espace Lognes, 8 rue Sainte Claire, 77347 Marne la Vallée Cedex 2 pour un montant sans minimum, ni maximum. Cet accord-cadre est reconductible 3 fois pour une durée maximale de 4 ans.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **aff n°DEL2018\_041 : Travaux de voirie et d'aménagement des espaces communaux - Attribution du marché**

Une consultation a été lancée le 4 octobre 2017 au BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Cette consultation n'est pas allotie compte tenu de l'homogénéité du besoin.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande selon la procédure prévue par les articles 78 et 80 du décret avec un montant maximum annuel de 1 M€ H.T sur 4 ans, soit un montant total de 4 M€ H.T.

Cet accord-cadre a pour objet des travaux d'entretien, de rénovation, de grosses réparations et d'aménagement des espaces et de la voirie communale.

Il comporte une clause d'exécution à caractère social : le titulaire s'engage à réaliser sur toute la durée du marché au minimum 4 heures d'insertion par tranche de 10 000 € Hors Taxes de travaux.

Conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, il pourra être reconduit par période successive d'un an pour le même montant sans que sa durée totale ne dépasse 4 ans.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Le Groupe de Travail Marchés, en sa séance du 18 janvier 2018 a procédé au jugement des offres et à la proposition d'attribution du marché.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre Travaux de voirie et d'aménagement des espaces communaux de la ville de Pessac avec la société SNC EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST, 10 rue Toussaint Catros, 33187 Le Haillan Cedex pour un montant maximum de 1 M€ H.T pour la période initiale, montant identique pour chaque période de reconduction dans la limite de 4 ans.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **aff n°DEL2018\_042 : Construction du nouveau complexe sportif de Bellegrave - Avenant n°1 au marché n°16013**

Lors de la séance du 11 juillet 2016, le conseil municipal a attribué le marché de travaux n°16013 pour la construction du nouveau complexe sportif de Bellegrave au groupement conjoint d'entreprises BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD OUEST (22 avenue Pythagore, BP40034 – 33702 Mérignac cedex), mandataire et aux membres du groupement COLAS SUD-OUEST (agence SCREG Mérignac, 200 avenue Marcel Dassault, 33703 Mérignac Cedex) et BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, (1 allée de Longuetterre, CS90003 31850 Montrabe).

Dans le cadre de la réalisation des travaux, des adaptations se sont avérées nécessaires afin de pouvoir livrer les constructions dans les meilleures conditions.

À la demande :

- du bureau de contrôle suivant l'opération (cabinet BTP consultants), afin de réaliser des prestations conformes aux attendus des services départementaux d'incendie et de secours : modification d'une barrière d'accès pompiers, mise en place d'un bac de sable contre les feux d'hydrocarbure et complément d'une étanchéité liquide sous certains locaux afin d'éviter de potentiels désordres.

- du Coordinateur Santé Sécurité suivant l'opération, (BUREAU VERITAS), qui suite aux études d'exécutions sur chantier, a préconisé le rajout de crochets de sécurité en toiture.

- de l'équipe de Maîtrise d'œuvre (groupe A40), pour des adaptations d'ordre esthétique ou structurel.

- de la Maîtrise d'Ouvrage : modification d'agencement des vestiaires arbitres pour le bâtiment vestiaires football et compléments en matière de petits équipements techniques (prises de courant, robinets, sirènes anti intrusion...) sur l'ensemble des bâtiments à construire.

Pour des raisons de pérennité des ouvrages, et afin de faciliter les opérations d'entretien et

de maintenance, il a également été demandé de modifier les aménagements extérieurs en revêtement de sol, clôtures, portails, de façon à intégrer à l'opération des aménagements viables pour le festival des Vibrations Urbaines se déroulant sur le site chaque année ou de renforcer la durabilité des espaces bennes pour le futur Centre Technique des sports.

Par ailleurs, il a aussi été demandé de modifier la nature du sol sportif à mettre en œuvre dans la salle omnisports. Ceci, afin de pouvoir privilégier un sol résistant au regard de la polyvalence prévue pour cette salle et pour pouvoir faciliter l'accueil des handisports.

Les adaptations demandées par la Maîtrise d'œuvre concernent des adaptations de meubles – banque d'accueil afin de les rendre plus ergonomiques, des adaptations de réseaux enterrés trouvés découverts lors des travaux de terrassement (réseaux non répertoriés sur les plans en possession de la MO et devant être pérennisés) ou encore la modification du traitement de la façade sud du bâtiment centre technique avec réalisation d'une Isolation thermique par l'Extérieure.

En raison d'aléas de chantier, comme la remise en état du réseau d'arrosage automatique des terrains extérieurs de grands jeux, cette installation non répertoriée sur plan a été impactée par les travaux de terrassement.

Les services de Bordeaux Métropole ont également préconisé qu'une installation wifi soit intégrée au projet concernant la salle omnisports.

Les travaux nécessaires représentent une plus value au marché du groupement conjoint d'entreprises BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD OUEST (22 avenue Pythagore, BP40034 – 33702 Mérignac cedex), mandataire, et pour les membres du groupement COLAS SUD-OUEST (agence SCREG Mérignac, 200 avenue Marcel Dassault, 33703 Mérignac Cedex) et BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, (1 allée de Longueterre, CS90003 31850 Montrabe), selon les conditions suivantes :

Montant initial du marché HT. :	10 368 596,66 €
Montant de l'avenant n°1 HT. :	168 984,21 €
Nouveau montant du contrat :	10 537 580,87€

La plus value s'élève donc à 1,63% du contrat initial.

La commission d'appel d'offres, en séance du 18 janvier 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°16013 avec la société BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD OUEST

### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n°DEL2018\_043 : Convention de missions et de mutualisation entre la Ville de Pessac et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - avenant n°3**

Par délibération en date du 3 février 2011, le Conseil Municipal a approuvé la convention ayant pour objet d'une part de rappeler les missions confiées au CCAS par la loi et celles qui relèvent d'une volonté municipale et d'autre part de déterminer les moyens de gestion mis à disposition du CCAS par la Ville.

Le 25 juin 2012, un premier avenant à cette convention a été voté. Il a pour objet de préciser la répartition des missions entre le CCAS et la Ville concernant l'activité de portage et de service de repas au domicile et en foyers restaurant des personnes âgées.

Le 20 décembre 2016, les mouvements de mutualisation de services avec Bordeaux Métropole d'une part et d'évolution des missions confiées au CCAS d'autre part, ont nécessité d'être pris en compte dans la convention qui régit les liens entre le CCAS et la Ville, par le biais d'un deuxième avenant.

Cet avenant consistait à préciser :

- les missions qui ont été assurées par les services communs de Bordeaux Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il s'agit en particulier des missions liées à la gestion des ressources humaines, aux finances, aux affaires juridiques, à la commande publique et au numérique
- le transfert de la gestion de l'aire de la Chaille pour les gens du voyage à Bordeaux Métropole
- la prise en charge financière de la communication par le service communication de la Ville

permettant au CCAS de faire connaître ses actions

- la prise en charge par le CCAS de l'animation de la commission communale pour l'accessibilité.

L'avenant n°3 à la convention entre la Ville de Pessac et le CCAS a pour objet de clarifier la refacturation par la Ville de Pessac au CCAS des marchés et groupements de commandes.

Le CCAS dispose de la capacité à gérer ses propres marchés pour les besoins qui lui sont spécifiques.

Cependant, dans le cadre de la mutualisation de moyens et de fournitures, des groupements de commandes sont mis en œuvre lorsque les besoins de la Ville de Pessac et du CCAS sont homogènes et au fur à mesure des renouvellements des marchés.

Ces groupements ont porté notamment sur les marchés suivants : fourniture d'électricité, fourniture de gaz et fourniture de papier.

Il est nécessaire de prévoir un conventionnement entre la Ville de Pessac et son Centre Communal d'Action Sociale afin de permettre à ce dernier d'acquitter les charges liées à la fourniture d'électricité, du gaz et la fourniture de papier.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention établissant les relations entre la Ville de Pessac et le CCAS et tout document s'y rapportant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **aff n° DEL2018\_044 : Convention avec l'État relative à la mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et des financements associés**

Depuis la loi du 8 juillet 2013 relative à la refondation de l'école de la République, les municipalités se sont vues confier un rôle moteur dans la définition des politiques éducatives de territoire.

Dans ce cadre, la Ville de Pessac s'est engagée en janvier 2017 dans la construction d'un nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEDT) pessacais 2017/2020 après avoir évalué le PEDT 2013/2016.

Pour répondre aux enjeux de demain (égalité des chances, développement durable et numérique) pour les 0/25 ans, la Ville de Pessac a construit un projet partenarial volontariste et innovant, efficace et concret, pour fédérer les acteurs éducatifs autour de valeurs et de défis communs.

850 personnes (enfants, jeunes, étudiants, élus et personnels municipaux, enseignants, parents d'élèves, associations et partenaires institutionnels) se sont mobilisées de janvier à juillet 2017.

A travers le PEDT, il s'agit de coordonner un ensemble d'acteurs et de politiques publiques en mettant l'accent sur 4 ambitions transversales :

- placer les enfants, les jeunes et les étudiants au cœur du projet ;
- préparer les citoyens pessacais aux enjeux de demain ;
- favoriser l'égalité et lutter contre les discriminations ;
- encourager toutes les réussites.

Ces 4 ambitions, déclinées en 10 défis, seront à mettre en œuvre collectivement et quotidiennement sur les 3 prochaines années pour construire l'avenir des enfants, des jeunes et des étudiants de notre territoire.

En application des articles L.551-1 et D.521-12 du Code de l'Éducation, le Projet Éducatif Territorial formalise une démarche permettant aux collectivités de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité et d'organiser, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT établi par la Ville de Pessac a reçu un avis favorable de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

Afin de formaliser l'engagement contractuel requis entre les services de l'État et de la Ville de Pessac, et de pouvoir bénéficier des financements associés, il est nécessaire de signer la convention relative à la mise en œuvre du PEDT ci-annexée.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention relative à la mise en œuvre du PEDT 2017/2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les documents afférents.

**Monsieur MAGES** ajoute « *qu'en plus de la direction de l'Éducation, il faut remercier les 11 directions municipales et les élus adjoints et conseillers qui ont contribué à la production de ce PEDT.* »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « *Un mot tout d'abord pour dire que nous nous associons aux remerciements de Monsieur MAGES.*

*Cette délibération précise également que l'élaboration du nouveau projet éducatif s'est faite après évaluation du PEDT précédent couvrant la période 2013/2016.*

*A cet effet, vous avez élaboré un questionnaire en 10 points, centré sur les piliers 1 et 2 de ce PEDT en excluant toutefois le pilier 3 celui sur l'éducation tout au long de la vie qui pour nous est indissociable des 2 premiers car ensemble ils constituent un continuum éducatif allant de la petite enfance à la fin de la vie.*

*Vous indiquez à ce sujet dans le document de synthèse de l'évaluation, que le questionnaire a été envoyé à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, de la petite enfance à la vie étudiante (parents, enseignants, associations, acteurs municipaux et partenaires institutionnels). Ce qui représente beaucoup de monde.*

*C'est pourquoi, même s'il y a eu par ailleurs des occasions pour concerter, on ne peut que regretter qu'il y ait eu seulement 132 réponses complètes d'enregistrées, parmi lesquelles 94 concernaient les parents et 9 les enseignants ! C'est vraiment peu et nous pouvons être surpris de ce chiffre, mais peut-être aurait-il fallu y mettre plus de moyens pour susciter l'intérêt des destinataires.*

*Au final, il ressort de votre document de synthèse, que le PEDT 2013/2016 a permis d'engager un certain nombre d'actions et de structurer la collaboration entre les acteurs éducatifs du territoire.*

*Le nouveau PEDT que vous nous présentez, a été allégé de toute la partie diagnostic du territoire et de l'historique de la politique éducative de la ville de Pessac, qui faisait partie d'un réseau, celui des villes éducatrices qui permettait d'échanger, d'avancer et d'innover sur nos territoires, spécifiquement dans le domaine de la co-construction, en initiant notamment une démarche participative.*

*Vous avez donc retenu un projet en 10 actions que vous qualifiez de « défis » avec pour chacun un certains nombres de résultats attendus.*

*Vous présentez un document simplifié mais qui s'inspire et qui s'appuie sur la méthodologie du PEDT précédent ; nous y retrouvons également des objectifs et des résultats attendus qui étaient déjà les nôtres. Certains sont en cours de réalisation, d'autres sont déjà réalisés.*

*Nous pouvons cependant regretter que vous ayez limité le PEDT aux « 0/25 ans ».*

*Je ne saurai terminer cette intervention sans évoquer la réforme des rythmes scolaires qui est une des composantes du PEDT pour nous étonner que le conseil municipal n'ait pas été, à ce jour, consulté sur cette question alors que la demande de dérogation à la semaine de 4,5 jour doit être envoyée à la Direction départementale de l'éducation avant le 15 mars.*

*Les autres villes de la métropole toutes tendances politiques confondues ont largement consulté les parents d'élèves avant même la réunion des conseils d'école, les dernières en date étant celle de Bègles et de Canéjan où c'est bien le conseil municipal qui choisira à partir des résultats de la concertation de passer ou pas à la semaine de 4 jours.*

*Nous ne pouvons que regretter que Pessac n'ait pas suivi la même démarche sur un sujet aussi important puisque vous avez décidé unilatéralement, Monsieur le Maire, dans un courrier en date du 20 juin, avant même de lancer la concertation des conseils d'école, que Pessac reviendrait à la semaine de 4 jours sans avoir fait le bilan de l'organisation actuelle. Les conseils d'école n'ont été consultés que sur la nouvelle organisation du temps scolaire dans le cadre de la semaine à 4 jours qui leur a donc été imposée.*

*Il y a pour nous deux perdants dans cette affaire la démocratie locale pour les raisons que je viens d'évoquer et surtout les enfants notamment les plus fragiles qui avec la disparition des temps d'activité périscolaire se trouveront privés d'activités qu'ils ne*

pratiquaient que parce qu'elles se tenaient sur le temps scolaire et qu'elles étaient gratuites. J'ai bien entendu ce que vous avez dit sur le fait que les économies seraient réinvesties pour offrir des activités mais extra scolaires celles-là et dont on peut se demander si, parce qu'elles sont payantes et extra scolaires, les mêmes élèves les fréquenteront.

De plus, le retour à la semaine de 4 jours aura pour conséquence des journées de classe plus longues et plus chargées, les temps d'apprentissage se concentrant sur 4 jours au lieu de 4,5. La suppression d'une demi journée de classe donnera moins de temps pour étudier le programme et aider les élèves en difficulté.

La seule question qui vaille pour nous est : Qu'est ce qui est bon pour l'enfant ? Ce qui soulève une autre question à savoir : Qui peut en dehors des élèves parler légitimement en leur nom ? La réponse nous paraît simple. Les scientifiques pour la description des processus d'ordre chrono biologique, les pédagogues pour la recherche des bonnes pratiques, le législateur enfin pour la détermination des finalités éducatives. Pussions-nous être d'abord à l'écoute de ces trois champs pour trouver les rythmes les plus favorables aux apprentissages scolaires et avancer sur la réorganisation complète du calendrier annuel qui conditionne l'organisation de la semaine et de la journée. »

**Monsieur MAGES** répond : « Vous vous étonniez de la non évaluation du pilier 3 du PEDT qui n'a pas fait l'objet en effet d'une évaluation car son champ était vraiment beaucoup trop large pour être évalué. C'était plutôt l'ensemble des politiques publiques de la Ville bien au-delà du simple cadre éducatif. On y associait l'emploi, l'urbanisme, la solidarité. C'étaient des actions extrêmement larges et extrêmement vagues puisque le PEDT tel que vous l'aviez conçu était de 7 à 77 ans. Évaluer quelque chose qui en 3 années n'a pu faire ses preuves était pour moi difficile. Ça l'a été également d'ailleurs pour les services qui l'avaient produit. C'est aussi pour cela que nous l'avons exclu pour les partenaires éducatifs pour la lisibilité de l'évaluation. Ce pilier 3 n'aurait eu pour conséquence que de faire baisser le pourcentage acquis de 76 % d'actions.

Concernant le nouveau PEDT qui se veut resserré. Il n'est pas nécessaire de faire un document de 125 pages pour dire qu'il est de qualité. On peut faire des choses avec 10 pages avec 10 défis ancrés dans le réel, sur le terrain, réalisables à moyen terme sur 3 années. Que toutes ces actions soient réalisées au bout de 3 années et qu'on ait 100 % de réussite. Le but c'est d'arriver sur le terrain, avec les acteurs qu'on a pu consulter. Ce qui a pu paraître long pour vous, 6 mois de consultation, des jeudis du PEDT qui ont été extrêmement instructifs avec une dynamique qui continue. Nous avons un Comité éducatif de territoire qui réunissait une centaine de personnes pour commencer l'évaluation. Il y a une dynamique. Il y avait un besoin que les gens comprennent ce que voulait dire un PEDT. C'est un PEDT qui a eu cette chance d'être dissocié des rythmes scolaires. Contrairement à vous où il était lié aux rythmes scolaires. Beaucoup de gens qui y ont participé étaient les mêmes que ceux qui ont construit les rythmes scolaires. Nous nous avons fait un PEDT qui vaut valeur de PEDT. »

**Monsieur le Maire** ajoute : « Sur la question de la réforme des rythmes scolaires, je pense qu'il faut avoir la modestie de dire que nous n'avons que des opinions. Manifestement nous n'avons pas la même, Monsieur DESPUJOLS, mais votre opinion à une valeur et la mienne aussi. Il se trouve que je suis maire. Cette valeur n'a pas été jusqu'à m'empêcher, m'interdire d'appliquer la réforme en 2014. Je l'ai appliquée. Malgré moi, mais je l'ai appliquée. Et j'ai essayé de l'appliquer de mon mieux, de notre mieux. Lorsque nous avons eu le choix, j'ai clairement annoncé que ce que nous avons établi dans notre plate forme électorale en 2014 serait proposé et de manière prioritaire. Sinon, je n'aurais même pas interrogé les conseils d'école. Ces derniers ont été consultés. Vous dites qu'il n'y a pas eu de démocratie locale. Si, mais je consulte les conseils d'école sur les questions que je veux poser. C'est mon droit. C'est le droit qui le veut. Et je n'ai pas bafoué les droits de qui que soit, en particulier ceux de la démocratie locale, en posant la question telle que je l'ai posée. A telle enseigne d'ailleurs, que lorsque j'ai présenté la démarche, avant les conseils d'école, à la fois aux directeurs et aux représentants des parents d'élèves, on m'a demandé « Mais vous ne posez pas clairement la question est ce que vous voulez la semaine de 4 jours ou de 4,5 jours ? » J'ai dit : « Non, je pose la question de savoir dans

*le retour d'une semaine à 4 jours ce que vous préférez. Maintenant si vous préférez rester à 4,5 jours, il suffit que vous vous absteniez ou que vous ne preniez pas part au vote. » C'était d'ailleurs tellement clair qu'une école l'a fait. Une sur trente. Vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas eu la possibilité de s'exprimer. En plus elle était parmi les toutes premières. Ce qui fait que son exemple aurait pu nourrir l'attitude de beaucoup d'autres. Si tant est que la communauté éducative qui est représentée au conseil d'école avait estimé que le fait de rester à 4,5 jours était préférable. Donc, je ne suis absolument pas d'accord avec vous lorsque vous dites que je n'aurais pas respecté la démocratie locale.*

*Sur le fondement, il est vrai que ce n'est pas parce qu'on est majoritaire qu'on a raison. Vous avez raison de dire ça. Vous avez été majoritaires, vous aviez tort. Souvent. C'est arrivé souvent. Quelque fois on a voté avec vous, mais bon.*

*Il se trouve que l'association des Maires de France a publié un document que je tiens à votre disposition dans lequel la quasi totalité des communes ont décidé de revenir à la rentrée 2018 pour celles qui ne l'avait pas déjà fait à la semaine de 4 jours.*

*Alors, on peut avoir tort collectivement. J'entends bien. Mais c'est assez répandu pour le coup. Moi, je pense que ce n'était pas une bonne réforme. Je pense que les prémices étaient sans doute tout à fait louables mais la manière dont cela a été appliqué globalement n'a pas tenu ses promesses. Ce que j'ai vu ce n'est pas des enfants qui réussissaient mieux, c'est des enfants qui étaient beaucoup plus fatigués surtout les plus jeunes. Peut-être que la semaine de 4 jours n'est pas la semaine idéale pour les apprentissages. C'est très possible. Mais celle de 4,5 jours, telle qu'elle a été présentée avec 1/2 journée supplémentaire le mercredi matin et avec le fait pour la quasi totalité des enfants de rester à l'école sur la même amplitude toutes les autres journées qu'avant, n'a pas fait ses preuves*

*Aujourd'hui, on essaye de faire de notre mieux. Maintenant, et vous avez raison de le dire, pour les enfants qui pouvaient bénéficier d'activités qu'ils n'auraient pas pu connaître sans les TAP. C'est justement prioritairement à destination de ces enfants que nous sommes en train de travailler sur les activités extra scolaires. Je suis d'accord avec vous, il y a peut-être dans le nombre un certain nombre d'enfants qui ont été sacrifiés dans la diversité des activités qui leur ont été offertes. Pour autant, est ce que cela justifiait de garder des activités qui n'étaient pas utiles. On va faire en sorte de pouvoir conserver, c'est ce que je disais peut-être imparfaitement ou maladroitement tout à l'heure, des avantages qui existaient dans la réforme des rythmes scolaires sans pour autant conserver la totalité de cette armature qui était un carcan jugé comme plutôt inefficace. »*

**Monsieur DESPUJOLS** déclare : *« Je ne vous convaincras pas, pas plus que vous ne me convaincrez totalement. Mais ceci étant, puisque vous avez parlé d'un document émanant de l'association des Maires de France, je suis preneur effectivement. Et j'ose espérer si vous avez une entrée dans cette association, concernant ce que je disais à la fin il faut que dans cette affaire on pouvait écouter aussi ceux qui peuvent apporter des éléments pour améliorer les rythmes. Parce qu'encore une fois vous l'avez dit vous-même le retour à 4 jours n'est pas satisfaisant. Même si 4,5 jours, c'était au départ une bonne réforme qui avait été mise en place peut être de façon un peu précipitée et mal expliquée. Mais sur le fond il n'en reste pas moins vrai que cette question demeure. Et j'ose espérer que les élus aussi s'empareront de cette question mais pas tout seuls. Ce n'est pas que les élus qui peuvent décider de l'intérêt des enfants, me semble-t-il. Il y a des spécialistes qu'il faut savoir écouter »*

**Monsieur le Maire** répond : *« Effectivement c'est une responsabilité collective. Nous sommes bien d'accord. »*

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes CURVALE, DEBAULIEU, DESPAGNE, MULLER et TOURNEPICHE et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, GUILLEMOTEAU, HAURIE, SAINT-PASTEUR et SARRAT**

**aff n°DEL2018\_045 : Délégation de Service Public du Stade Nautique de Pessac - Création et tarification de nouvelles formules de fréquentation**

Par délibération du 4 avril 2016, la Ville de Pessac a souhaité confier au groupe EQUALIA (et à la Société GAÏA créée pour la circonstance) la Délégation de Service Public du Stade Nautique.

Cette décision visait à créer les meilleures conditions d'une remise à niveau de la structure et d'une redynamisation de l'offre de services proposée au public.

Un programme de travaux de modernisation du Stade Nautique a ainsi été conduit par le nouveau délégataire, incluant la création d'un nouvel espace dédié à l'activité fitness, situé au premier étage de la structure.

En lien avec les objectifs du contrat de DSP et dans le souci permanent de répondre aux attentes de ses usagers et de développer de nouvelles gammes de service, la Société GAÏA souhaite mettre en place de nouvelles formules d'abonnement et de tarification, autorisant la combinaison de différentes activités.

Les formules existantes d'abonnement mensuel et trimestriel sont ainsi remplacées par une offre enrichie, sans augmentation de tarif pour l'abonné : les PASS souscrits précédemment sont remplacés par les PASS Premium nouvelle formule, sans supplément financier pour les adhérents.

L'offre de produits et la tarification sont modifiées comme suit :

- Suppression de l'abonnement annuel, trimestriel et mensuel existants (accès piscine/forme)
- Création de 3 abonnements annuels avec engagement de 12 mois minimum :
  - Pass Équilibre (accès piscine / forme Illimité)
  - Pass Performance (accès piscine / forme Illimité et 1 séance d'activité aquatique par semaine)
  - Pass Premium (accès piscine / forme Illimité et accès aux activités aquatiques)
- Création d'un abonnement trimestriel sans engagement
- Création d'un abonnement mensuel sans engagement
- Création de 2 packs comprenant une séance de fitness et de remise en forme en salle ou en extérieur et d'une séance d'aquagym ou d'Activ'Bike
- Création d'un tarif de location horaire pour la salle de réunion du Stade Nautique.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les orientations et les tarifs proposés par la Société GAÏA pour une mise en œuvre à compter du 10 février 2018
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant leur mise en œuvre.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SARRAT** qui déclare : « *Je souhaiterais poser deux questions. Des échos nous parviennent des utilisateurs du stade nautique concernant la propreté des lieux qu'ils trouvent moyenne voire très moyenne certains jours. Deuxièmement, des personnels étaient dans cette salle tout à l'heure, car il y a des bruits concernant des suppressions de postes. Peut-être serait-il bon de leur faire savoir, si vous avez des nouvelles rassurantes à ce sujet.* »

**Monsieur BENEYTOU** répond : « *Je vous ferais remarquer que les deux maîtres nageurs du stade nautique qui étaient présents ce soir assistent à tous les conseils municipaux depuis que nous sommes élus. Pour votre information, je vous signale également que si vous êtes connecté sur les réseaux sociaux, le stade nautique recrute à l'heure actuelle du personnel. En aucun cas, j'ai entendu dire qu'il y avait des restrictions de personnel. Concernant la propreté, ce matin, j'ai rencontré Sarah MOUGIN, la directrice, pour une demande que j'avais à lui faire. Elle m'a montré un courrier qu'elle a reçu. Effectivement, il y a une plainte d'une association qui ne se plaint pas de la propreté mais de l'eau qui stagne dans les vestiaires après les scolaires. J'y suis moi-même descendu. EQUALIA a signé un partenariat avec un prestataire extérieur pour y mettre un grand coup de propre et je peux vous garantir que je n'ai rien constaté. J'y suis allé deux fois. Maintenant, si vous avez des remontées, comme je vous l'ai déjà dit, je me tiens à la disposition des gens qui vous font remonter ça pour les recevoir en audience et à aller voir et constater ça avec eux.* »

**Monsieur le Maire** ajoute : « *Il est vrai qu'il y a eu, pas récemment mais il y a quelques temps de ça, des remontées sur des difficultés et des apparences de propreté qui n'étaient pas au rendez-vous. Ces remarques préexistaient largement à l'arrivée de la nouvelle directrice. Celle-ci est arrivée en novembre et a eu à cœur de mettre un certain nombre de choses au clair. Depuis qu'elle est arrivée nous n'avons pas eu la moindre remarque sur la propreté. En tout cas les choses semblent s'être très nettement améliorées tant sur la propreté que sur la qualité de l'accueil.* »

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes CURVALE, DEBAULIEU, DESPAGNE, MULLER et TOURNEPICHE et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, GUILLEMOTEAU, HAURIE, SAINT-PASTEUR et SARRAT**

#### **aff n°DEL2018\_046 : Programme de renouvellement urbain de Saige - Convention de cofinancement avec l'EPARECA**

Dans le cadre de la réflexion lancée fin 2016 sur le devenir du quartier de Saige, une étude préalable au renouvellement urbain a été engagée début 2017 et confiée au cabinet d'études ELLIPSE.

Cette étude vise à élaborer un projet de renouvellement urbain d'ensemble sur le quartier. En complément de celle-ci, la Ville de Pessac a saisi l'EPARECA, opérateur en immobilier commercial, pour identifier les leviers opérationnels de requalification du centre commercial de Saige.

Il s'agit de réaliser une étude de la structure des copropriétés, estimer les murs commerciaux ainsi que la valeur des fonds pour apprécier la qualité d'exploitation et connaître les conditions de participation des exploitants au projet selon 3 hypothèses : éviction, transfert du fonds, restructuration avec maintien du commerce sur site.

Après une visite sur site le 14 juin 2017, l'EPARECA s'est montré intéressé par l'opération de Saige et nous propose de mener une étude foncière et juridique à l'appui du diagnostic réalisé par ELLIPSE.

Le périmètre d'intervention se situe de part et d'autre de l'avenue de Saige et comprend les deux ensembles commerciaux, celui de Saige Formanoir et celui de Saige-rue du Serpent (projet privé de restructuration en cours d'étude).

Pour éviter un décrochage de cet ensemble, l'EPARECA préconise une restructuration articulée de manière complémentaire entre les deux pôles commerciaux de proximité, tout en préservant la diversité commerciale.

La Caisse des Dépôts et Consignations, partenaire de l'étude préalable au renouvellement urbain, a souhaité également s'associer et cofinancer cette étude.

L'étude, pilotée par l'EPARECA, et confiée à un prestataire, le SEGAT, a été validée par son conseil d'administration le 28 novembre 2017. Elle s'élève à 31 788 € TTC et sera financée à part égale entre l'EPARECA, la Caisse des Dépôts et la ville de Pessac pour 10 596 € TTC chacun.

La durée de l'étude est de trois mois à compter de la réunion de lancement (fin janvier).

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de co-financement de l'étude juridique et foncière réalisée par l'EPARECA dans le cadre de l'opération des centres commerciaux Saige Formanoir et avenue de Saige/rue du Serpent,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-financement de cette étude,
- de verser à l'EPARECA la participation de la Ville à hauteur de 10 596 € TTC, selon les modalités définies par la convention.

**Monsieur YAHMDI** ajoute : « *Cela permet de souligner aussi les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui sur le centre commercial d'Arago La Châtaigneraie qui n'avait pas été pris en compte à l'époque dans le renouvellement urbain d'Arago. On essaie donc de réfléchir avec l'EPARECA à une solution qui permettrait de mener à bien le renouvellement urbain de Saige.* »

**Monsieur le Maire** précise que c'est effectivement la pièce complémentaire pour faire la

totalité de l'opération et donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Juste quelques questions. Est ce que cette étude et son périmètre ont été présentés au conseil citoyen de Saige ? Est ce que cette étude s'appuie aussi sur des éléments du diagnostic qui intègre une hypothèse de démolition de 100 logements et donc de perte potentielle sur la zone de chalandise immédiate ? Ou est ce que ça n'intègre pas forcément cette hypothèse ?* »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SARRAT** qui déclare : « *Je vais voter contre mais je vais expliquer pourquoi. Si je peux comprendre le fondement même de la délibération et je partage le fait qu'il y a un besoin de diversification des commerces. Mais, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier et devant l'inquiétude manifestée par les habitants, je m'interroge et constate que pour certains ils sont en plein désarroi. Ils ne savent pas quel sera exactement leur avenir. J'entends bien qu'on n'en est encore qu'au stade des hypothèses mais il n'en est pas moins vrai que derrière se cache toujours quelque chose. Ce soir, personne ne pourra dire le devenir du quartier puisque rien n'est acté ni décidé mais il n'en demeure pas moins vrai que par rapport à l'inquiétude des habitants du quartier, je voterai contre cette délibération.* »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DESPUJOLS** qui déclare : « *Cette délibération et la convention qui lui est jointe posent clairement les enjeux liés à la requalification du centre commercial de Saige qui s'il a bien été construit en 1972 a été entièrement restructuré dans les années 90.*

*Pour le centre commercial d'Arago, toujours en attente de requalification, je tiens à dire que les négociations étaient menées et sont toujours menées par DOMOFRANCE, donc quelque part la réhabilitation du centre commercial était bien prévue mais les négociations ont buté, et pour vous cela a été pareil, sur différents problèmes notamment avec les commerçants.*

*Ce centre commercial de Saige est un lieu stratégique pour le quartier de par sa situation. Il participe à l'attractivité du quartier et à sa mixité.*

*Sa requalification est nécessaire mais il est vrai qu'elle dépendra aussi du scénario qui sera choisi pour la rénovation urbaine du quartier. Choix qui aurait du être fait en décembre d'après le calendrier initial. Mais nous n'avons pas pu me semble-t'il examiner les différents scénarii. C'est là notre réserve.*

*Pour l'heure en ce qui nous concerne, nous en restons à l'étude juridique et foncière qui nous est proposée et qui fait l'objet de la délibération.*

*Nous la voterons mais qu'il soit bien entendu que notre vote n'est pas un blanc seing pour la suite.* »

**Monsieur YAHMDI** répond : « *Très rapidement, pour répondre à Madame CURVALE, nous n'avons pas présenté l'étude au conseil citoyen. Nous allons plutôt les associer dans le cadre de la démarche. En revanche, nous avons une réunion avec les commerçants qui aura lieu très prochainement, après demain comme me le rappellent mes collègues, puisque ce sont eux les premiers concernés par cette étude. Il conviendra bien évidemment d'associer le conseil citoyen dans l'ensemble de la démarche, ce que nous faisons de manière très régulière puisque nous sommes en contact avec eux et échangeons régulièrement.*

*Concernant votre position, Monsieur SARRAT, vous dites qu'il faut agir mais en même temps il ne faut pas agir car certains habitants sont inquiets. Effectivement ils sont inquiets et c'est tout à fait légitime. Mais aujourd'hui, si nous ne menons pas cette étude-là, il nous sera difficile de savoir quels seront les leviers et ce que nous pourront faire. L'étude permet aussi de rassurer les habitants pour essayer de dessiner un projet qui soit le plus en adéquation avec leurs attentes et aussi répondre aux attentes des commerçants qui eux espèrent une opération de requalification sur le centre commercial.*

*Il n'y a pas non plus de chiffre concernant la perte de clientèle possible. Aucun scénario n'est encore adopté et l'étude n'a pas commencé sur le centre commercial.*

*Il s'agira de faire un état des lieux de chaque commerce de Saige sans oublier le petit centre commercial du côté des Acacias.* »

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mme CURVALE et M. SARRAT votent contre.**

**aff n°DEL2018\_047 : Coulée verte de Sardine - Création d'un jardin partagé - Convention entre la Ville, Bordeaux Métropole et l'association "Incroyables Comestibles Pessac"**

La ville de Pessac soutient les projets collectifs et les initiatives d'habitants notamment regroupés pour travailler ensemble, développer la nature en ville et améliorer la qualité de vie de leur quartier. Les jardins partagés correspondent à ces initiatives et sont dédiés aux jardiniers amateurs. Ils sont conçus et cultivés selon une démarche participative et respectueuse de l'environnement.

L'association «Incroyables Comestibles Pessac», inspirée d'un mouvement né en 2008 à Todmorden (Royaume-Uni) s'est implanté dans 475 villes dans le monde dont 80 en France. En Gironde, le mouvement, installé dans plusieurs villes dont Bordeaux, porte autour de projets de création de jardins partagés en vue d'améliorer et de sensibiliser à la biodiversité, de contribuer à améliorer l'autosuffisance alimentaire, de réapproprier l'espace public et les liens entre le vivant et l'alimentation, de tisser des liens entre les habitants, créer du lien social autour de l'alimentation et du jardinage.

L'Association "Incroyables Comestibles Pessac" présidée par Madame Aurélie HAURE, a été créée autour d'un projet de création de jardin partagé. Après le succès d'un jardin réalisé à Bordeaux, l'association souhaite poursuivre son action sur Pessac.

Un terrain cadastré CV 259 de propriété métropolitaine situé sur la commune de Pessac à l'entrée de la coulée verte de Sardine, côté avenue Montesquieu a été choisi pour être le support d'un jardin partagé. Une convention a été établie pour fixer les règles d'utilisation d'un espace de 83 m<sup>2</sup>. Ce terrain sera dédié à la création d'un jardin comestible conformément aux plans annexés à la présente.

Après consultation des différents services concernés, ce terrain est adapté à la création d'un jardin partagé. Il bénéficie en outre de nombreux atouts notamment :

- son exposition orientée sud-ouest, à l'ombre le matin et au soleil l'après-midi.
- sa proximité et son agencement, il se situe à l'intersection des voies de tram, de l'avenue Montesquieu et se trouve proche de la Maison Municipale Sardine. Il est donc facilement accessible par les utilisateurs.

Le projet de convention, joint au rapport, est soumis à votre approbation. Il prévoit une mise à disposition à titre précaire, révocable et gratuite jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2019. La convention est renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite pour la création et l'animation d'un jardin "Incroyables Comestibles Pessac" avec l'association Incroyables Comestibles Pessac
- d'autoriser la mise à disposition d'une superficie de 83 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée CV 259.

**Monsieur DESPLAT** précise « *Comme son nom l'indique les « Incroyables Comestibles » ne sont pas là pour faire dans le jardin d'ornement. Ils sont là pour faire dans le maraîchage. Ce qui est intéressant c'est que les membres de ces jardins ne produisent pas que pour eux mais pour tout le monde. Donc c'est en fait gratuit. Leur production est là pour ceux qui en ont besoins.* »

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2018\_048 : Dénomination du Rond point de la Forêt du Bourgailh**

**Monsieur MARTIN** déclare : « *Nous avons envisagé de dénommer ce giratoire Rond Point de Beutre mais Monsieur le Maire a souhaité que les trois quartiers concernés puissent donner leur avis. Ces derniers souhaitent plutôt un nom en relation avec le Bourgailh.* »

Le carrefour giratoire formé par les avenues de Beutre, Magonty et Provinces sera donc dénommé Rond Point de la Forêt du Bourgailh.

Cette dénomination officielle facilitera sa cartographie et la localisation par les usagers.

Le Conseil Municipal décide de dénommer le rond point situé au carrefour des avenues de Beutre, Magonty et des Provinces, Rond point de la Forêt du Bourgailh.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2018\_049 : Rapport sur le service public de la collecte des déchets ménagers de Bordeaux Métropole - exercice 2016**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Président de Bordeaux Métropole a présenté le rapport annuel pour l'année 2016 sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères à son assemblée délibérante, lors de la séance du 16 juin 2017.

Dressé pour l'ensemble des communes de la Métropole et présenté au Conseil Métropolitain, ce rapport est ensuite mis à disposition du public et transmis aux communes membres pour une présentation à leur conseil municipal.

**Monsieur LANDREAU** déclare : *« Le fait marquant de 2016, c'est simplement l'implication de Bordeaux dans le dispositif proposé par l'État « Zéro déchet, zéro gaspillage » et avec un répercussion pour Pessac fin 2016 avec le début d'expérimentation à la déchetterie du Bourgailh, en partenariat avec l'association Etu'Récup, d'un test qui laisse la possibilité aux Pessacais de choisir soit de jeter pour un traitement « fin de vie » d'un objet ou de le donner à l'association. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DUBOS** qui déclare : *« Il est tard. Je serai très bref et je regrouperai mes deux interventions afin de gagner un peu de temps.*

*Sur le rapport concernant le service public de la collecte des déchets ménagers, celui-ci n'appelle pas de remarques particulières de notre part si ce n'est que, comme cela a été exprimé lors du conseil de Bordeaux Métropole par un certain nombre de maires, le problème récurrent des dépôts sauvages soit en pleine nature, soit au pied des containers à verre ou enterrés. Vous avez d'ailleurs évoqué ce sujet au cours de plusieurs assemblées générales de syndicats de quartier, notamment samedi à Magonty, en préconisant comme remède plus de surveillance et de sanctions. Pour ma part, je pense qu'il serait sans doute nécessaire aussi d'envisager de nouvelles actions d'information, de communication sous forme d'affiches, de publications diverses pour sensibiliser les Pessacais mais aussi les usagers sur d'autres communes, pour rappeler les règles élémentaires de civisme et de respect de l'environnement.*

*J'anticipe sur le second rapport concernant le service public de l'eau potable et de l'assainissement. Celui-ci a fait l'objet de fortes réserves de la part de nombreux élus de Bordeaux Métropole, relatives au manque de transparence du délégataire, certes liées en partie aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'un nouveau logiciel en 2016 – ça a été longuement débattu en conseil - mais qui relève par ailleurs l'absolue nécessité de bien maîtriser pour les années futures les ressources en eau dans notre agglomération, car on sait et on constate naturellement que le niveau des nappes phréatiques baisse et qu'à l'inverse la consommation en eau potable ne cesse d'augmenter. »*

**Monsieur LANDREAU** répond : *« En terme de communication, de sensibilisation et de pédagogie autour de la propreté sur Pessac, ce sont des choses que nous avons déjà engagées. Il y a eu notamment la diffusion dans Pessac en Direct, donc dans toutes les boîtes aux lettres de Pessac, d'un petit flyer rappelant droits et devoirs des Pessacais en matière de propreté, de ce que chacun devait faire sur le domaine public jouxtant sa parcelle, etc.. Cette année nous allons développer une campagne d'affichage et de communication autour de la lutte contre les dépôts sauvage et pour faire prendre conscience collectivement que c'est avant tout des incivilités et que cela dépend de la responsabilité collective de chacun. Courant 2018, aura lieu une opération « Pessac propre » avec le nettoyage de parcs et de jardins. »*

**Monsieur le Maire** ajoute : *« Sur la question des déchets, nous avons plusieurs débats comme le rappelait Monsieur DUBOS, et notamment sur la question d'un « Plan propreté » adopté en Conseil de Métropole il y a peu de temps pour lutter à la fois contre ces*

*incivilités et contre la prolifération des dépôts sauvages sur les villes sur l'ensemble de la métropole. Il a été décidé un certain nombre de mesures au niveau de la propreté. En matière de sensibilisation, le Mémento du bien vivre ensemble distribué dans le Pessac en Direct et donné aux syndicats de quartier afin qu'ils le diffusent, rappelle un certain nombre de choses. Il y a un moment où la pédagogie ne suffit pas. Savoir qu'on ne dépose pas ses ordures au pied d'un container à verre, je ne suis pas certain qu'il faille qu'on fasse beaucoup de pédagogie pour expliquer que cela ne se fait pas. Donc, à un moment, il faut sanctionner. Le problème c'est qu'on n'arrive pas à rattraper. Sur les bacs à verre désormais il y a une affichette mentionnant que les dépôts sont réprimés de 1 500 € d'amende. Et il y a deux mesures en particulier qui ont été prévues et qui seront mises en œuvre dans les mois qui viennent. La première c'est un nettoyage régulier et récurrent avec la collecte systématique des dépôts sauvages sur l'ensemble des sites. Il y en a 90 à 100 qui sont concernés sur Pessac. Ce serait à priori un passage par semaine. C'est BATI ACTION qui devrait avoir ce marché. Une police des déchets va être mise en place au niveau de Bordeaux Métropole et débutera en septembre. Tous les moyens seront mis en œuvre pour que nous puissions retrouver les auteurs de ces incivilités et ils seront sanctionnés. »*

**Monsieur DUBOS** répond : « Je voulais simplement attirer votre attention sur les affichettes. J'étais un peu à l'initiative, il y a quelques années, d'avoir fait déposer sur les containers à verre, ces affichettes rappelant aussi l'infraction et l'amende qui résulteraient de ce dépôt. Aujourd'hui, elles sont complètement illisibles. »

**Monsieur le Maire** lui répond que de nouvelles ont été apposées récemment sur les containers puis il donne la parole à **Madame MULLER** qui déclare : « C'est bien beau de dire que c'est des gens mais DOMOFRANCE qui a construit la résidence GAIA a installé les containers devant nos chambres à coucher et là-aussi c'est un problème d'hygiène. De juin à septembre, on ne dort pas dans nos chambres. J'ai déjà fait mes doléances plusieurs fois en Mairie mais personne n'a bougé. »

**Monsieur le Maire** répond : « Le problème c'est à la conception. Vous pouvez alerter la Mairie. Elle n'a pas le loisir de modifier l'orientation du bâtiment. J'en ai discuté au moment où le Plan propreté est passé en Bureau donc avant le vote en Conseil métropolitain. Je me suis ouvert de cette apparente bonne solution d'il y a dix ans, qui s'avère être une fausse bonne solution, en tout cas pas à systématiser qui est celle des bornes enterrées. Outre le bruit, elles posent d'autres types de problèmes celui de déposer sur le côté car le goulot est trop étroit, et dès qu'il commence à y avoir un amoncellement de déchets cela appelle de nouveaux déchets. Dans les nouveaux permis de construire, nous sommes maintenant attentifs à faire en sorte que la mesure soit réversible. S'il y a proposition par le constructeur de bornes enterrées, nous demandons aussi des locaux à poubelles classiques pour pouvoir en cas de problèmes revenir à une collecte traditionnelle. Malheureusement quand le mal est fait, je ne vois pas comment on pourrait remédier à cette difficulté. Il faudrait un foncier disponible pour refaire un local à poubelles. Ah ! C'est l'odeur... Il faudrait pouvoir les déplacer. »

**Madame MULLER** confirme qu'elle ne lâchera pas l'affaire car c'est aussi un manque d'hygiène. **Monsieur le Maire** lui confirme qu'elle a raison mais que c'est à DOMOFRANCE de trouver une solution.

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de la synthèse du rapport sur le service public de la collecte et du traitement des déchets ménagers pour l'année 2016.**

**aff n°DEL2018\_050 : Rapport sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement de Bordeaux Métropole - exercice 2016**

En application des articles L.1411-13 et L. 2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales et du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le Président de Bordeaux Métropole a présenté le rapport annuel pour l'année 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement lors de la séance du 29 septembre 2017.

Dressé pour l'ensemble des communes de la Métropole et présenté en Conseil métropolitain, ce rapport est ensuite mis à disposition du public et transmis aux communes membres pour une présentation en conseil municipal.

**Monsieur LANDREAU** fait également un focus sur le projet REGARD pour lequel la Ville s'est impliquée grandement et qui a pour vocation d'étudier les micro polluants dans les eaux usées. Le deuxième sujet c'était l'appel à projets Développement durable qui a été lancé par SUEZ en 2016 et pour lequel une association pessacaise avait été lauréate. J'en ai beaucoup parlé ce soir, il s'agissait d'Etu'Récup. C'est d'ailleurs nous qui avons accueilli la remise des prix en Mairie en 2016.

**Le Conseil Municipal prend de la présentation de la synthèse du rapport sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2016.**

***La séance est levée à 22h45.***